

RÉGIE



JANIN

ADMINISTRATEUR D'IMMEUBLES - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 COURTAGE D'ASSURANCES - SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ  
 49, Boulevard des Brotteaux – 69006 Lyon  
 www.regiejanin.fr

Du lundi au jeudi de 9h à 12h & de 14h à 17h30  
 Le vendredi de 9h à 12h & de 14h à 16h

DOSSIER SUIVI PAR :

Mr A. COTTIN et Mme  
 BAUDAIN

Tél : 04.81.07.10.06

cottin@regiejanin.fr

Mr BERARD D. Mme JOUYE F.  
 13 COURS LAFAYETTE

69006 LYON

LYON, le DATE DE LA POSTE

REF : 000942

IMM. : 13 COURS LAFAYETTE 69006 LYON

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir participer à l'Assemblée Générale Ordinaire des copropriétaires de la copropriété 13 COURS LAFAYETTE qui se tiendra le :

14/12/20

UNIQUEMENT AVEC VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous trouverez ci-joint l' ORDRE DU JOUR et le bulletin de vote par correspondance de cette assemblée.

#### INFORMATION SPECIALE COVID

En raison de la crise sanitaire et afin de respecter les mesures gouvernementales, cette assemblée générale se tiendra exclusivement par correspondance.

Pour ce faire, vous trouverez joint à cet envoi un bulletin de vote par correspondance à nous retourner, complété et signé, 3 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Il n'est pas possible de donner ou de nous envoyer un pouvoir. Seul un bulletin de vote par correspondance est recevable.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La santé des copropriétaires et de nos collaborateurs est une priorité absolue.

Suivant le décret 2004-479 du 27/05/2004, les additifs à l'ordre du jour ne sont plus acceptés après envoi de la convocation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

S.A.R.L. au Capital de 15 600 € - N° SIRET 955500095-00034  
 Reg.Commerce 955500095 B LYON 6 CODE NAF 6832A – TVA FR 44955500095  
 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes  
 aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.

Carte professionnelle N° CPI 6901 2016 000 004 908

délivrée par la CCI DE FRANCE garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions – 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX  
 Membre de l'UNIS





# ORDRE DU JOUR

## Assemblée générale par correspondance du Vendredi 14 Décembre 2020

### 13 COURS LAFAYETTE 69006 LYON

**1. Président de séance (sans vote).**

Monsieur DE LA CROIX VAUBOIS, assure la fonction de Président de séance.

**2. Secrétaire de séance (sans vote).**

La Régie JANIN, représentée par M. COTTIN, assure le secrétariat.

**3. Approbation de l'état des dépenses de l'exercice clos au 30/06/2020 (art.24).**

La consultation des pièces comptables de la copropriété par tout copropriétaire est possible entre la convocation et la tenue de l'assemblée générale.

**Projet de résolution** : Après examen des dépenses et discussions, l'assemblée approuve sans réserve en leur forme, les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2020.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**4. Quitus au Syndic pour sa gestion durant l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020 (art.24).**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale donne quitus au Syndic pour sa gestion durant l'exercice arrêté au 30 Juin 2020.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**5. Dispense pour le Conseil Syndical de procéder à la mise en concurrence du syndic pour sa désignation lors de la prochaine Assemblée Générale (art.25 et 25-1).**

**Projet de résolution** : Après en avoir débattu, les copropriétaires présents et représentés examinent le texte du projet de résolution dans les termes suivants.

L'assemblée générale dispense le Conseil Syndical de procéder à la mise en concurrence du syndic pour sa désignation lors de la prochaine Assemblée Générale. Cette décision est valable pour 3 années suivant l'article 21 de la loi du 10 juillet 1965 modifié par la loi du 6 Août 2015.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

## 6. Etat financier - Règlement des charges (sans vote).

Le Syndic informe les copropriétaires de la situation des impayés à ce jour et rappelle que les appels de provisions sont exigibles dès le 1<sup>er</sup> jour du trimestre de chaque appel de provisions et, qu'en vertu des articles 34 et 35 du décret du 17 mars 1967, il lui incombe de relancer et de poursuivre le recouvrement des sommes dues au Syndicat des copropriétaires en cas de défaillance.

L'assemblée générale mandate le Syndic pour poursuivre par tous moyens les copropriétaires défaillants afin de récupérer les fonds, jusqu'à la vente en saisie immobilière de leurs biens.

## 7. Approbation du budget prévisionnel courant pour l'exercice 2021/2022 (article 14-1 de la loi du 13/12/2000) suivant projet ci-joint (art.24).

**Projet de résolution** : L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel élaboré par le Syndic pour l'exercice 2021/2022, à la somme de 19 000 €.

Ce budget concerne les dépenses courantes d'entretien, de fonctionnement et d'administration des parties communes et éléments d'équipement commun de la copropriété.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

### RAPPEL

#### Art. 14-1 de la Loi du 10 juillet 1965 :

Il est rappelé à tous les copropriétaires que les appels de fonds émis par le Syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante, dans la limite du budget ci-dessus adopté, sont exigibles le premier jour de chaque période fixée par l'assemblée générale.

#### Art. 6-2 du décret du 17 Mars 1967 :

A l'occasion de la mutation à titre onéreux d'un lot :

- 1° Le paiement de la provision exigible du budget prévisionnel, en application du troisième alinéa de l'article 14-1 de la loi du 10 juillet 1965, incombe au vendeur ;
- 2° Le paiement des provisions des dépenses non comprises dans le budget prévisionnel incombe à celui, vendeur ou acquéreur, qui est copropriétaire au moment de l'exigibilité ;
- 3° Le trop ou moins perçu sur provisions, révélé par l'approbation des comptes, est porté au crédit ou au débit du compte de celui qui est copropriétaire lors de l'approbation des comptes.

#### Art. 6-3 du décret du 17 Mars 1967 :

Toute convention contraire aux dispositions de l'article 6-2 n'a d'effet qu'entre les parties à la mutation à titre onéreux.

## 8. Obligation de mettre à jour le Diagnostic Technique Amiante (DTA) des parties communes avant janvier 2021. Décision à prendre. Budget à prévoir. Périodicité des appels de fonds. (art.24)

Devis LEX IMPACT	180,00 € HT (proposition jointe)
Prélèvements de matériaux et leurs analyses	52,00 € HT / prélèvement

**Projet de résolution** : L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour obligatoire Diagnostic Technique Amiante (DTA) des parties communes avant janvier 2021 suivant la proposition de la société LEX IMPACT pour un montant de 180,00 € HT, plus 52,00 € HT par prélèvement.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**9. Information visant à recenser les lots concernés par les articles 206 et 209 de la loi ELAN pour la mise en conformité du règlement de copropriété (sans vote).**

Le syndic informe les copropriétaires que le règlement de copropriété doit mentionner, le cas échéant, la création et la consistance des lots transitoires ainsi que l'existence de parties communes spéciales ou à jouissance privative. Il résulte des articles 206 et 209 de la loi ELAN que les syndicats des copropriétaires ont jusqu'au 23 Novembre 2021 pour mettre, le cas échéant, leur règlement de copropriété en conformité avec les dispositions relatives au lot transitoire et aux parties communes spéciales ou à jouissance privative prévues par la loi du 10 Juillet 1965.

A cette fin, les copropriétaires qui seraient concernés par l'un de ces cas doivent se manifester auprès du syndic par lettre recommandée avec accusé de réception afin que la question de la mise en conformité du règlement de copropriété soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

**10. A la demande de M. et Mme VOIRON, modification de la répartition des tantièmes. Décision à prendre. (Unanimité)**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale accepte de procéder à la modification des tantièmes suivant le projet réalisé en 2011 par la société DEXIR joint à la convocation.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**11. Suite aux problèmes de ventilation des caves, établissement d'une étude pour l'amélioration de la ventilation et la réfection des canalisations récupérant les eaux pluviales côté cour. Décision à prendre. (art 24)**

➤ Devis PLENETUDE

2 400 € HT

**Projet de résolution** : L'assemblée générale vote l'établissement d'une étude pour l'amélioration la ventilation des caves et la réfection des canalisations récupérant les eaux de pluie côté cour par le cabinet PLENETUDE pour un montant de 2 400 € HT.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**12. Réfection éventuelle des souches de cheminées et resuivi de toiture. Décision à prendre. (art 24)**

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de réaliser la réfection éventuelle des souches de cheminées et le resuivi de la toiture.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**13. Choix de la société pour la réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture. Décision à prendre (art. 24).**

➤ EGBA	Resuivi toiture + souches de cheminée hors bris	58 442,31 € HT
➤ CYM	Resuivi toiture + souches de cheminée hors bris	61 635,24€ HT
➤ ASF	Resuivi toiture + souches de cheminée hors bris	62 803,56€ HT

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de faire effectuer les travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture, par la Société ... pour un montant de...€ H.T.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**14. Mandat au conseil syndical pour désigner l'entreprise retenue, suivre et réceptionner le chantier de la réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture. Décision à prendre (art. 25 et 25-1).**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical ou à la commission travaux pour désigner l'entreprise retenue, pour un budget maximum de 63 000 € HT suivre et réceptionner le chantier de la réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**15. Réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture. Décision à prendre. (art 24)**

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de procéder à la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**16. Choix de la société pour la réalisation du diagnostic amiante avant travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture. Périodicité des appels de fonds. Décision à prendre. (art 24).**

➤ Devis LEXIMPACT	2 360 € HT
➤ Devis ANAPLOMB	590 € HT

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de réaliser la mise à jour du diagnostic amiante avant travaux selon le devis de la Société ... pour un montant de ... € HT.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**17. Mandat au conseil syndical pour désigner l'entreprise retenue, suivre et réceptionner la réalisation du diagnostic amiante avant les travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture. Décision à prendre (art. 25 et 25-1).**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical ou à la commission travaux pour désigner l'entreprise retenue, pour un budget maximum de 2 500 € HT suivre et réceptionner la réalisation du diagnostic amiante avant les travaux de réfection des souches de cheminées et le resuivi de la toiture.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**18. Suivi éventuel du chantier par un maître d'œuvre. Décision à prendre. Périodicité des appels de fonds. (art.24)**

- Devis JOMARD 5% HT du montant total H.T des travaux

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de faire effectuer le suivi du chantier, par le cabinet JOMARD pour un montant de 5% H.T du montant total H.T des travaux.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :  
Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**19. Utilisation éventuelle du fonds travaux suite à la décision de réaliser les travaux de réfection des souches et de resuivi de la toiture. Décision à prendre (art.25 et 25-1).**

L'assemblée générale décide d'affecter la somme de 13 000 € bloquée sur le compte travaux pour financer une partie des travaux de réfection des souches et le resuivi de la toiture votés au point précédent.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :  
Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**20. Approbation des honoraires du Syndic pour les travaux de réfection des souches et de resuivi de la toiture. (art.24).**

L'assemblée générale décide que les honoraires du Syndic pour les travaux de réfection des souches et de resuivi de la toiture sont fixés à 2.20% H.T. du montant global HT de ces travaux.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :  
Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**21. Souscription d'une assurance Dommage Ouvrage dans le cadre des travaux de réfection de la toiture. Décision à prendre. Périodicité des appels de fonds. (art.24).**

- VERSPIEREN Proposition ci-jointe

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de souscrire une assurance Dommage Ouvrage dans le cadre des travaux de réfection des souches, par la Société VERSPIEREN.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :  
Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**22. Approbation des honoraires du Syndic pour la souscription d'une assurance dommages-ouvrages concernant les travaux de réfection de la toiture. (art.24)**

Les honoraires du Syndic pour la Souscription d'une assurance dommages-ouvrages concernant les travaux de réfection des souches sont fixés à 106.09 € H.T.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :  
Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**23. Installation de caméras de surveillance dans le hall d'entrée. Décision à prendre (art 25)**

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires votent l'installation de caméras de surveillance dans le hall d'entrée.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**24. Choix de la société pour l'installation de caméras de surveillance dans le hall d'entrée. Périodicité des appels de fonds. Décision à prendre. (art. 24).**

➤ Devis COTTEL	3 026.61 € HT
➤ Devis TELEGIL	2 739.00 € HT

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident de faire réaliser les travaux d'installation de caméras de surveillance dans le hall selon le devis de la Société ... pour un montant de ... € HT.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**25. Mandat au conseil syndical pour désigner l'entreprise retenue, suivre et réceptionner le chantier de l'installation de caméras de surveillance dans le hall d'entrée. Décision à prendre (art. 25 et 25-1).**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale donne mandat au conseil syndical pour désigner l'entreprise retenue, suivre et réceptionner le chantier de l'installation de caméras de surveillance dans le hall d'entrée pour un budget de 3 050 € HT.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**26. Approbation des honoraires du Syndic sur les travaux d'installation de caméras de surveillance (art.24).**

**Projet de résolution** : L'assemblée générale décide que les honoraires du Syndic pour les travaux d'installation de caméras de surveillance sont fixés à 2.20% H.T. du montant global HT de ces travaux.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**27. A la demande de M. et Mme VOIRON. Vente de la loge. Décision à prendre. (art 26 et 26-1)**

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident la vente de la loge.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est

**28. A la demande de M. et Mme VOIRON. Mise en location de la loge. Décision à prendre. (art 26 et 26-1)**

**Projet de résolution** : Les Copropriétaires décident la mise en location de la loge.

Ont voté contre la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

Se sont abstenus sur la résolution : Mesdames, Messieurs, totalisant :

En vertu de quoi, cette résolution est



Référence immeuble : 942  
Nom du Copropriétaire :  
Adresse de l'immeuble : 13 COURS LAFAYETTE – 69006 LYON  
Date de l'Assemblée Générale : LUNDI 14 DECEMBRE 2020

## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Ce formulaire doit être adressé à la REGIE JANIN par courrier postal au 49 Boulevard des Brotteaux – 69006 LYON, ou par mail à l'adresse : [accueil@regie.janin.fr](mailto:accueil@regie.janin.fr)

Avant le : 10 Décembre 2020

Je soussigné

(indiquer les nom et prénom du copropriétaire, de l'associé ou en cas d'indivision les nom et prénom du mandataire commun)

Domicilié au

Après avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour et des documents annexés à la convocation

Souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'Assemblée Générale des Copropriétaires le vote exprimé dans le tableau ci-joint.

Fait à

le

Référence immeuble : 942

Nom du Copropriétaire :

Adresse de l'immeuble : 13 COURS LAFAYETTE – 69006 LYON

Date de l'Assemblée Générale : LUNDI 14 DECEMBRE 2020

	POUR (*)	CONTRE (*)	ABSTENTION (*)
<b>POINT N°1</b> Président séance			
<b>POINT N°2</b> Secrétaire			
<b>POINT N°3</b> Dépenses exercice			
<b>POINT N°4</b> Quitus			
<b>POINT N°5</b> Dispense du CS			
<b>POINT N°6</b> Etat financier			
<b>POINT N°7</b> Budget prévisionnel			
<b>POINT N°8</b> DTA			
<b>POINT N°9</b> Information RC			
<b>POINT N°10</b> Modification tantièmes			
<b>POINT N°11</b> Etude ventilation PLENETUDE			
<b>POINT N°12</b> Réfection souches + resuivi			
<b>POINT N°13</b> Choix de l'entreprise EGBA			
<b>POINT N°13</b> Choix entreprise CYM			
<b>POINT N°13</b> Choix entreprise ASF			
<b>POINT N°14</b> Mandat au CS			
<b>POINT N°15</b> Diag amiante avant travaux			
<b>POINT N°16</b> Choix de l'entreprise LEXIMPACT			
<b>POINT N°16</b> Choix de l'entreprise ANAPLOMB			
<b>POINT N°17</b> Mandat au CS			
<b>POINT N°18</b> Suivi chantier JOMARD			

\*Cocher la case correspondante

\*\* Parapher chaque page et signer la dernière page

Référence immeuble : 942  
 Nom du Copropriétaire :  
 Adresse de l'immeuble : 13 COURS LAFAYETTE – 69006 LYON  
 Date de l'Assemblée Générale : LUNDI 14 DECEMBRE 2020

<b>POINT N°19</b> Fond travaux			
<b>POINT N°20</b> Honoraires syndic			
<b>POINT N°21</b> Souscription DO VERSPIEREN			
<b>POINT N°22</b> Honoraires syndic DO			
<b>POINT N°23</b> Installation caméras			
<b>POINT N°24</b> Choix de l'entreprise COTTEL			
<b>POINT N°24</b> Choix de l'entreprise TELEGIL			
<b>POINT N°25</b> Mandat au CS			
<b>POINT N°26</b> Honoraires syndic			
<b>POINT N°27</b> Vente de la loge			
<b>POINT N°28</b> Location de la loge			

\*Cocher la case correspondante

\*\* Parapher chaque page et signer la dernière page



**ETAT DES CHARGES DE COPROPRIETE**

Immeuble : 000942 13 COURS LAFAYETTE  
 13 COURS LAFAYETTE  
 69006 LYON

Exercice du 01/07/19 au 30/06/20

LYON le 04/09/20

LIBELLE	DEPENSES TTC	CHARGES LOCATIVES	FOURNISSEURS
<b>** CHARGES COURANTES</b>			
<b>01 MASSE</b>			
601000 Eau froide EAU	13.61	13.61	
<b>TOTAL 601000 Eau froide</b>	<b>13.61</b>	<b>13.61</b>	
602000 Electricité CONSOMMATION ELECTRICITE	213.58	213.58	
<b>TOTAL 602000 Electricité</b>	<b>213.58</b>	<b>213.58</b>	
611000 Nettoyage des locaux ENTREPRISE DE NETTOYAGE	3795.83	3795.83	
<b>TOTAL 611000 Nettoyage des locaux</b>	<b>3795.83</b>	<b>3795.83</b>	
611100 Entrée/Sortie bacs SORTIE/ENTREE BACS	1914.31	1914.31	
<b>TOTAL 611100 Entrée/Sortie bacs</b>	<b>1914.31</b>	<b>1914.31</b>	
614000 Contrats de maintenance RAMONAGE LOCATION BACS ROULANTS FACADES NETTES	272.05 122.87 39.88	272.05 122.87 39.88	
<b>TOTAL 614000 Contrats de maintenance</b>	<b>434.80</b>	<b>434.80</b>	
615000 Entretien et petites réparatio DEPENSES RECUPERABLES RECHERCHE PANNE BOUTON SORTIE	120.30	120.30	ELECHRISTIN
<b>TOTAL 615000 Entretien et petites réparatio</b>	<b>120.30</b>	<b>120.30</b>	
615100 Travaux d'entretien TRAVAUX CREATION PORTE TRAPPE REP JOUE BAL	836.00 440.00		MODUL' AGENCEMENT MODUL' AGENCEMENT
<b>TOTAL 615100 Travaux d'entretien</b>	<b>1276.00</b>		
616000 Primes d'assurances PRIME MULTIRISQUES	1630.49		
<b>TOTAL 616000 Primes d'assurances</b>	<b>1630.49</b>		
621100 Rémunération du syndic HONORAIRES SYNDIC TVA S/HONORAIRES DE SYNDIC	3030.00 606.00		
<b>TOTAL 621100 Rémunération du syndic</b>	<b>3636.00</b>		

**ETAT DES CHARGES DE COPROPRIETE**

Immeuble : 000942 13 COURS LAFAYETTE  
 13 COURS LAFAYETTE  
 69006 LYON

Exercice du 01/07/19 au 30/06/20  
 LYON le 04/09/20

LIBELLE	DEPENSES TTC	CHARGES LOCATIVES	FOURNISSEURS
TOTAL 621100 Rémunération du syndic	3636.00		
621200 Frais d'assemblée générale CONVOC. ASSEMBLEE PV FRAIS	115.26		
TOTAL 621200 Frais d'assemblée générale	115.26		
623000 Rémunérations de tiers interve HONORAIRES AVOCAT PROCEDURE BINOTTO	960.00		GOMOT
TOTAL 623000 Rémunérations de tiers interve	960.00		
<b>TOTAL CLE 01 MASSE</b>	<b>14110.18</b>	<b>6492.43</b>	
<b>04 MONTEE</b>			
611000 Nettoyage des locaux ENTREPRISE DE NETTOYAGE	1626.84	1626.84	
TOTAL 611000 Nettoyage des locaux	1626.84	1626.84	
<b>TOTAL CLE 04 MONTEE</b>	<b>1626.84</b>	<b>1626.84</b>	
<b>15 ASCENSEUR</b>			
602000 Electricité CONSUMMATION ELECTRICITE	410.32	410.32	
TOTAL 602000 Electricité	410.32	410.32	
614000 Contrats de maintenance CONTRAT ENTRETIEN NORMAL	1432.58	1432.58	
TOTAL 614000 Contrats de maintenance	1432.58	1432.58	
615100 Travaux d'entretien TRAVAUX REMLPT CAPTEUR	286.21		ASCENSEURS SERVICES
TOTAL 615100 Travaux d'entretien	286.21		
<b>TOTAL CLE 15 ASCENSEUR</b>	<b>2129.11</b>	<b>1842.90</b>	
<b>* TOTAL CHARGES COURANTES</b>	<b>17866.13</b>	<b>9962.17</b>	
<b>TOTAL POUR L'IMMEUBLE 000942</b>	<b>17866.13</b>	<b>9962.17</b>	

Etat financier après répartition au 30/06/2020

I-SITUATION FINANCIERE ET TRESORERIE			
	Exercice précédent approuvé 2018/2019	Exercice clos 2019/2020	Exercice précédent approuvé 2018/2019
<b>Trésorerie</b>			
50 Fonds placés	11 915.64	13 126.37	
51 Banque ou fonds disponibles en banque (1)	5 483.92	5 287.25	
53 Caisse			
<b>Trésorerie disponible Total I</b>	<b>17 399.56</b>	<b>18 413.62</b>	<b>Total I</b>
<b>II-CREANCES</b>			
	Exercice précédent approuvé 2018/2019	Exercice clos 2019/2020	Exercice précédent approuvé 2018/2019
450 Copropriétaires - Sommes exigibles (2)	589.97	989.32	1 106.32
459 Copropriétaires - créances douteuses (2)			
<b>Comptes de tiers</b>			
40 Comptes fournisseurs			2 540.78
42 à 44 Autres créances			
46 Débiteurs divers			0.15
47 Comptes d'attente			818.48
48 Comptes de régularisation			
49 Dépréciation des comptes tiers			
<b>Total II</b>	<b>589.97</b>	<b>989.32</b>	<b>4 465.73</b>
<b>Total général (I) + (II)</b>	<b>17 989.53</b>	<b>19 402.94</b>	<b>17 989.53</b>
			<b>Total II</b>
			<b>Total général (I) + (II)</b>
			<b>14 487.95</b>
			<b>14 487.95</b>
<b>DETTES</b>			
	Exercice précédent approuvé 2018/2019	Exercice clos 2019/2020	Exercice précédent approuvé 2018/2019
450 Copropriétaires - excédents versés (2)			1 469.32
<b>Comptes de tiers</b>			
40 Comptes fournisseurs			926.98
42 à 44 Autres dettes			
46 Créiteurs divers			
47 Comptes d'attente			0.21
48 Comptes de régularisation			
49 Dépréciation des comptes tiers			2 518.48
<b>Total II</b>	<b>4 465.73</b>	<b>4 914.99</b>	<b>4 914.99</b>
<b>Total général (I) + (II)</b>	<b>17 989.53</b>	<b>19 402.94</b>	<b>19 402.94</b>

(1) Une somme affectée du signe (-) indique un découvert bancaire correspondant à une dette du syndicat

(2) Liste individualisée (form et montant) à joindre

Emprunts : montant restant du

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé du 01/07/2019 au 30/06/2020  
et budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Code et libellé du compte	Charges pour opérations courantes						Produits pour opérations courantes				
	Pour approbation des comptes			Pour vote du budget			Code et libellé du compte	Pour approbation des comptes		Pour vote du budget	
	Exercice approuvé 2018/2019	Exercice clos à approuver budget voté 2019/2020	Exercice clos à approuver budget voté 2019/2020	Budget voté en cours voté 2020/2021	Budget prévisionnel à voter 2021/2022	Exercice approuvé 2018/2019		Exercice clos à approuver budget voté 2019/2020	Budget voté en cours voté 2020/2021	Budget prévisionnel à voter 2021/2022	
60 Achats de matières et fournitures						701 Produits sur opérations courantes					
601000 Eau froide	123.67	50.00	13.61	50.00	50.00	701000 Provisions sur opérations cour	18 000.00	19 000.00	19 000.00	19 000.00	
602000 Electricité	587.86	650.00	623.90	750.00	750.00						
606000 Fournitures	227.04	200.00		250.00	250.00						
606100 Divers	-537.63										
61 Services extérieurs											
611000 Nettoyage des locaux	5 330.94	5 450.00	5 422.67	5 750.00	5 750.00						
611100 Entrée/Sortie bacs	1 886.04	1 650.00	1 914.31	2 000.00	2 000.00						
614000 Contrats de maintenance	2 105.51	2 300.00	1 867.38	2 200.00	2 200.00						
615000 Entretien et petites réparatio	300.00	300.00	120.30	300.00	300.00						
615100 Travaux d'entretien	1 284.06	2 000.00	1 562.21	2 100.00	2 100.00						
616000 Primes d'assurances	1 771.52	2 550.00	1 630.49	2 000.00	2 000.00						
62 Frais d'administration et honoraires											
621100 Rémunération du syndic	3 600.00	3 750.00	3 636.00	3 800.00	3 800.00						
621200 Frais d'assemblée générale	105.88	100.00	115.26	100.00	100.00						
622300 Autres honoraires	96.00										
623000 Rémunérations de tiers interve	1 522.09		960.00								
<b>Sous-Total</b>	<b>18 102.98</b>	<b>19 000.00</b>	<b>17 866.13</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>18 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	
<b>Solde (excédent)</b>			<b>1 133.87</b>			<b>Solde (insuffisance)</b>	<b>102.98</b>				
<b>Total I</b>	<b>18 102.98</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>Total I</b>	<b>18 102.98</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>	



13 COURS LAFAYETTE  
13 COURS LAFAYETTE  
69006 LYON

**Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé du 01/07/2019 au 30/06/2020  
et budget prévisionnel de l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022**

Charges pour opérations courantes					
Code et libellé du compte	Pour approbation des comptes			Pour le vote du budget prévisionnel	
	Exercice précédent approuvé 2018/2019	Exercice clos budget voté 2019/2020	Exercice clos réalisé à approuver 2019/2020	Budget prévisionnel en cours voté 2020/2021	Budget prévisionnel à voter 2021/2022
<b>01 MASSE</b>					
Charges					
601000 Eau froide	123.67	50.00	13.61	50.00	50.00
602000 Electricité	195.33	250.00	213.58	250.00	250.00
606000 Fournitures	227.04	200.00		250.00	250.00
606100 Divers	-537.63				
611000 Nettoyage des locaux	3 731.64	3 800.00	3 795.83	4 000.00	4 000.00
611100 Entrée/Sortie bacs	1 886.04	1 650.00	1 914.31	2 000.00	2 000.00
614000 Contrats de maintenance	490.57	500.00	434.80	500.00	500.00
615000 Entretien et petites réparations		300.00	120.30		
615100 Travaux d'entretien	1 248.50	2 000.00	1 276.00	2 100.00	2 100.00
616000 Primes d'assurances	1 771.52	2 550.00	1 630.49	2 000.00	2 000.00
621100 Rémunération du syndic	3 600.00	3 750.00	3 636.00	3 800.00	3 800.00
621200 Frais d'assemblée générale	105.88	100.00	115.26	100.00	100.00
622300 Autres honoraires	96.00				
623000 Rémunérations de tiers intervenants	1 522.09		960.00		
<b>Total charges</b>	<b>14 460.65</b>	<b>15 150.00</b>	<b>14 110.18</b>	<b>15 050.00</b>	<b>15 050.00</b>
<b>Total clé</b>	<b>14 460.65</b>	<b>15 150.00</b>	<b>14 110.18</b>	<b>15 050.00</b>	<b>15 050.00</b>
<b>04 MONTEE</b>					
Charges					
611000 Nettoyage des locaux	1 599.30	1 650.00	1 626.84	1 750.00	1 750.00
<b>Total charges</b>	<b>1 599.30</b>	<b>1 650.00</b>	<b>1 626.84</b>	<b>1 750.00</b>	<b>1 750.00</b>
<b>Total clé</b>	<b>1 599.30</b>	<b>1 650.00</b>	<b>1 626.84</b>	<b>1 750.00</b>	<b>1 750.00</b>
<b>15 ASCENSEUR</b>					
Charges					
602000 Electricité	392.53	400.00	410.32	500.00	500.00
614000 Contrats de maintenance	1 614.94	1 800.00	1 432.58	1 700.00	1 700.00
615100 Travaux d'entretien	35.56		286.21		
<b>Total charges</b>	<b>2 043.03</b>	<b>2 200.00</b>	<b>2 129.11</b>	<b>2 200.00</b>	<b>2 200.00</b>
<b>Total clé</b>	<b>2 043.03</b>	<b>2 200.00</b>	<b>2 129.11</b>	<b>2 200.00</b>	<b>2 200.00</b>
<b>Total</b>	<b>18 102.98</b>	<b>19 000.00</b>	<b>17 866.13</b>	<b>19 000.00</b>	<b>19 000.00</b>
Provisions copropriétaires	18 000.00		19 000.00		
Solde (excédents ou insuffisances)	102.98		-1 133.87		

13 COURS LAFAYETTE  
13 COURS LAFAYETTE  
69006 LYON

**État des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020**

	Travaux votés (montant et date)	Travaux payés	Travaux réalisés	Provisions appelées, Emprunts et subventions reçus, Affectation du fonds de travaux	Solde en attente sur travaux	Subvention et emprunt à recevoir
VENTILATION CAVES	1 270.00 16/11/2017			1 270.00	1 270.00	
Total	1 270.00			1 270.00	1 270.00	

## Balance des copropriétaires

Ecritures du 01/07/2019 au 30/06/2020

Immeuble : 000942 13 COURS LAFAYETTE

Présents  Partis Débiteurs  Crédeurs  Soldés 

N° et Nom du copropriétaire	Débit	Crédit	Solde Débiteur	Solde Crédeur
0942000101 VOIRON Raymond	2 620.90	2 620.90		
0942000201 MAITRE/MERINO	2 896.02	2 893.62	2.40	
0942000401 NICOLAI Yves	1 661.18	1 661.18		
0942000501 ARNAUD CROZAT Michèle	1 406.72	339.92	1 066.80	
0942000802 DE LA CROIX DE VAUBOIS Alban	2 399.68	2 399.68		
0942000901 CIVITALI Bernard	556.08	556.08		
0942001002 BINOTTO Marco	453.04	453.04		
0942001501 BERARD D. Mme JOUVE F.	1 738.99	1 738.99		
0942001802 DE L'ESCAILLE Gaël	1 643.78	2 054.81		411.03
0942002001 BERTICAT Jacqueline	26.39	30.39		4.00
0942002102 JOMAND Xavier	2 682.65	2 682.65		
0942002301 TROSSAT Denis	2 576.88	2 576.88		
<b>Solde Débiteur</b>	<b>654.17</b>	<b>20 662.31</b>	<b>1 069.20</b>	<b>415.03</b>



Régie JANIN  
49 Bd des BROTTTEAUX  
69006 LYON

Lyon, le 23 Juillet 2020

A l'attention de E. THALABARD

Objet : Mise à jour des DTA + fiche récapitulative et évaluation périodique des MPCA  
*Opération située : Tous bâtiments avant 1997*

Madame,

Pour donner suite à votre consultation, je vous adresse ci-après notre meilleur devis pour la réalisation des missions citées en objet. Nous retenons que l'emprise de votre projet correspond l'opération cité en objet :

- **Mise à jour des DTA**

Notre proposition s'articule autour des points suivants :

**CHAMP DE LA MISSION**

L'ensemble des bâtiments avec un PC d'avant juillet 1997 :

Conformément à la réglementation en vigueur :

*Le dossier technique amiante est une opération qui consiste à rechercher les traces d'amiante dans les produits et matériaux qui ont servi à la construction des bâtiments collectifs dont le permis de construire a été attribué avant le 01/07/1997.*

*Généralement, le DTA se limite aux parties communes d'un immeuble en copropriété. Les maisons individuelles ainsi que les parties privatives des immeubles collectifs sont donc exclues de ce diagnostic. En dehors des immeubles collectifs, d'autres types de construction peuvent faire l'objet d'un DTA. Il s'agit entre autres des immeubles de bureaux, des commerces, des locaux de travail, des écoles et des bâtiments utilisés pour les activités agricole ou industrielle.*

*Une cartographie et des planches photographiques identifieront tous les matériaux recherchés et contenant et les sondages réalisés pour prélèvements.*

**MODE OPERATOIRE**

Des analyses devront être effectuées sur les matériaux suspects ; des prélèvements seront réalisés si nécessaire afin d'être confiés à un laboratoire agréé pour analyses.



## CONDITIONS TARIFAIRES

- Forfait repérages & rapports Amiante par bâtiment :	180 € HT
- Prix unitaire Prélèvement & scanning PHAZIR :	2 € HT
- Prix unitaire Analyse amiante :	50 € HT

Ces prix intègrent le relevé des mètres des zones amiantées (*m<sup>2</sup>, m linéaires, quantité*) ou contenant du plomb et le chiffrage du désamiantage et du curage plomb.

## PLANNING

Nous sommes en mesure d'intervenir sous 8 jours ouvrés à compter de votre commande.

Les rapports par bâtiment vous parviendront (*Plomb & Amiante*) sous 15 jours ouvrés, sortie de site. Les rapports mâchefer vous seront transmis 4 semaines après intervention (*selon délais laboratoires*).

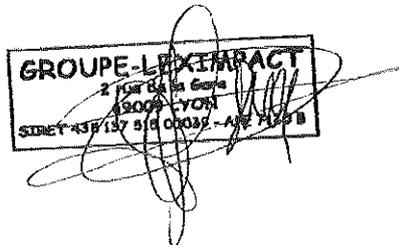
Dans l'attente de notre prochain contact, je vous prie, Madame d'accepter mes sincères salutations.

**BON POUR ENGAGEMENT**

*Philippe BELIN*  
*Directeur des Opérations*

**BON POUR ACCORD**

*Commanditaire*



MONSIEUR EMERY  
à l'attention de Mr Cottin  
Régir Janin Lyon  
Nous souhaiterions que vous  
inscriviez à l'AG 2020 du  
13 Crs Lafayette les points  
suivants

1/le devenir de la loge :vendre  
ou louer

2/ réactualiser le règlement de  
copro ( 94 ans ) pour les  
tantièmes établs par la St Dexir en 2011

3/ travaux-x de toiture:attendre plusieurs propositions demandées directement à des  
professionnels

4/ les magasins paient l'entretien de l'allée jusqu'à la loge c'est ANORMAL

5/ loi alur voir pour certaines demandes pas besoin de la majorité

Avec nos remerciements salutations distinguées

Famille Voiron

19 rue de la Gravière

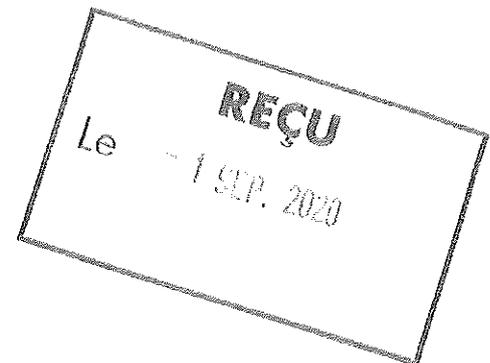
69009 Lyon

Janin

2002393643000001 00000 1E00472057373



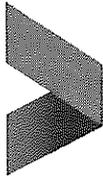
M RÉGIE JANIN COTTIN  
49 BOULEVARD DES BROTTAUX  
69006 LYON



**Copropriété du  
13 cours Lafayette LYON**

N° LOT	N° au plan et s/porte Cave/Grenier	Elage	Désignation	Quotes- parts sol et parties communes générales	Charges spéciales d'ascenseur	Propriétaire Mr/Mme  Selon les ACTES conservés au bureau des hypothèques
1	gauche	RDC	LC	818		VOIRON
2	droit	RDC	LC	1141		MAITRE
3	gauche	Entresol	LP	173		ARNAUD
4	droit	Entresol	Appt	1224		ARNAUD
5	gauche	1er	Appt	755	1031	NICOLAI
6	droit	1er	Appt	667	911	ARNAUD/CROZAT
7	gauche	2ème	Appt	750	1005	BERARD
8	droit	2ème & 3ème	Appt	814	1243	BERTICAT
9	gauche	3ème	Appt	1258	2282	TROSSAT
10	gauche	4ème	Appt	1153	2323	MAILLET
11	droit	4ème	Appt	310	373	MAILLET
12	gauche	5ème	Appt	225	329	BOUCHAKEL
13	droit	5ème	Appt	257	310	CIVITALI
14	1	S/S	Cave	10		NICOLAI
15	2	S/S	Cave	7		ARNAUD/CROZAT
16	3	S/S	Cave	7		ARNAUD
17	4	S/S	Cave	8		ARNAUD
18	5	S/S	Cave	8		TROSSAT
19	5bis	S/S	Cave	9		TROSSAT
20	7	S/S	Cave	112		VOIRON
21	8	S/S	Cave	136		MAITRE
22	9	S/S	Cave	7		MAITRE
23	10	S/S	Cave	8		MAITRE
24	11	S/S	Cave	12		BERARD
25	12	S/S	Cave	6		MAILLET
26	13	S/S	Cave	4		MAILLET
27	14	S/S	Cave	8		MAILLET
28	2	5ème	Grenier	7	11	VOIRON
29	3	5ème	Grenier	9	15	ARNAUD
30	4	5ème	Grenier	9	15	ARNAUD
31	5	5ème	Grenier	9	16	MAITRE
32	6	5ème	Grenier	11	19	MAILLET
33	7	5ème	Grenier	13	22	BERARD
34	8	5ème	Grenier	11	19	BERTICAT
35	9	5ème	Grenier	10	17	NICOLAI
36	10	5ème	Grenier	15	26	MAILLET
37	11	5ème	Grenier	9	16	ARNAUD/CROZAT
38	12	5ème	Grenier	10	17	MAILLET
				10.000	10.000	

**PLAN CAVES ET GRENIERS : DETENUS PAR REGIE JANIN**



**PLENETUDE**

MAÎTRISE D'ŒUVRE EN BÂTIMENT  
COORDINATION SPS

REGIE JANIN  
A l'attention de Monsieur COTTIN  
49, Boulevard des Brotteaux  
69006 LYON

Villeurbanne le, 21 septembre 2020

**PROJET :** 2020-000624

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon  
13, cours Lafayette  
69006 LYON  
**Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour**

Monsieur

Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser notre proposition d'honoraires.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

**Sylvain GIRARDET**  
*Directeur Général*  
*Responsable Agence LYON*



**PLENETUDE**

MAÎTRISE D'ŒUVRE EN BÂTIMENT  
COORDINATION SPS

2020-000624 PROPOSITION D'HONORAIRES

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon

Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour

**PROJET :** 2020-000624

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon

13, cours Lafayette

69006 LYON

Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour

**MAÎTRE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉ :**

**REGIE JANIN**

49, Boulevard des Brotteaux

69006 LYON

Représenté par Monsieur COTTIN

## PROPOSITION D'HONORAIRES

**MAÎTRE D'ŒUVRE :**

**PLENETUDE sas**

63, avenue Roger Salengro - 69100 VILLEURBANNE

Date	Indice	Objet
21/09/2020	A B C D	Etablissement Proposition d'Honoraires

AGENCE LYON  
63, avenue Roger Salengro  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 37 43 36 36

AGENCE ANNECY  
PARK NORD - Immeuble LES PLEIADES  
Route de la Bouvarde - 74370 METZ TESSY  
Tél. : 04 50 32 16 39

AGENCE CHAMBERY  
Parc d'Activité ALPESPACE - Bât. LE NEPTUNE  
50, voie Albert Einstein - 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél. : 04 81 09 20 85

[www.plenetude.fr](http://www.plenetude.fr)  
[plenetude@plenetude.fr](mailto:plenetude@plenetude.fr)



2020-000624 PROPOSITION D'HONORAIRES

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon

Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour

Observations :

- Offre établie suivant la demande initiale - Recréation de la ventilation des caves + réfection des évacuations des DEP dans la cour intérieure
- Le Maître d'Ouvrage s'engage à remettre l'ensemble des plans de l'immeuble en sa possession (Niveaux / Elévations / Coupes / DOE)
- Il sera nécessaire de mandater une entreprise spécialisée pour réaliser une inspection caméra des réseaux de la cour, en amont du démarrage de l'étude

	montant H.T.
<b>MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PHASE DCE et AO</b> - Métrés complets et précis des ouvrages - Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE): - Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) - Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP) - Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) - Devis-Quantitatifs-Estimatifs (DPGF) - Lancement de l'Appel d'Offres - Dépouillement et Analyse critique des Offres des Entreprises - Assistance technique pour présentation du projet en assemblée générale de la Copropriété	<b>2 400,00 €</b>
<b>MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la PHASE "CONCEPTION" - Total des Honoraires H.T.</b>	<b>2 400,00 €</b>



2020-000624 PROPOSITION D'HONORAIRES

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon

Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour

**CONDITIONS:**Durée de validité de cette offre : 6 moisConditions de Facturations et de Paiements :

Notre Société aura un droit de rétention, tant sur les plans et les études, jusqu'au règlement définitif des honoraires.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessous :

- Les honoraires sont payables au fur et à mesure de l'avancement de la mission
- Paiement par chèque ou virement à 30 jours fin de mois

Assurances :

Notre société est couverte en garantie responsabilité civile et décennale par MMA IARD sous le contrat "BTP-INGENIERIE" n° 141763761.

Obligations du Maître d'Ouvrage ou de son Représentant :

Si l'immeuble a été construit avant 1997 =&gt; Nous transmettre le Dossier Technique Amiante - DTA (conforme au décret n° 2012-639 sur l'Amiante)

Si l'immeuble a été construit avant 1949 =&gt; Nous transmettre le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Divers

Chaque phase étant débutée sera considérée comme réalisée, et facturée en cas d'abandon du projet

Cette offre signée par le Maître d'Ouvrage ou son Représentant, devient le contrat de mission(s) dont il est fait l'objet dans le présent document

Fait à Villeurbanne le, 21 septembre 2020

PLENETUDE  
63, avenue Roger Salengro  
69100 VILLEURBANNE  
Tél : 04 37 43 36 36 - Fax : 04 37 43 36 37  
SIRET : 495 877 024 - APE : 7112B

BON POUR ACCORD le, / /

Le Maître d'Ouvrage ou son Représentant  
Signature et cachet :

Observations éventuelles :

Immeuble "13 LAFAYETTE" à Lyon  
Réfection de la ventilation des caves + évacuation DEP sur cour

AGENCE LYON PLNETUDE SAS  
63, avenue Roger Salengro  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 37 43 36 36

AGENCE ANNECY PLNETUDE SAS  
PARK NORD - Immeuble LES PLEIADES  
Route de la Bouvarde - 74370 METZ TESSY  
Tél. : 04 50 32 16 39

AGENCE CHAMBERY PLNETUDE SAS  
Parc d'Activité ALPESPACE - Bât. LE NEPTUNE  
50, voie Albert Einstein - 73800 PORTE-DE-SAVOIE  
Tél. : 04 81 09 20 85

www.plenetude.fr  
plenetude@plenetude.fr

**IMMEUBLE : 13 COURS LAFAYETTE 69006 LYON****TABLEAU RECAPITULATIF / TRAVAUX TOITURE ET MACONNERIE**

	<b>E.G.B.A.</b>	<b>CYM</b>	<b>ASF</b>
INSTALLATION DE CHANTIER	5 628,71	5 511,88	5 019,23
TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE	45 625,75	50 275,43	51 467,05
TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE	5 187,85	3 847,93	4 317,28
SOMME POUR TRAVAUX IMPREVUS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>58 442,31</b>	<b>61 635,24</b>	<b>62 803,56</b>
<b>TOTAL TVA 10,00%</b>	<b>5 844,23</b>	<b>6 163,52</b>	<b>6 280,36</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC EN EUROS</b>	<b>64 286,54</b>	<b>67 798,76</b>	<b>69 083,92</b>

**OPTION N°1 PLUS VALUE POUR LA REFECTION DE LA TOITURE TUILE**

	<b>E.G.B.A.</b>	<b>CYM</b>	<b>ASF</b>
INSTALLATION DE CHANTIER		950,00	700,20
DEPOSE COUVERTURE TUILE		2 988,48	3 284,92
DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEaux		610,02	499,42
DEPOSE ZINGUERIE		2 161,20	1 799,91
DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE		507,77	341,34
EVACUATION ET PROTECTION		2 874,73	2 419,79
CHAPENTE BOIS SECONDAIRE		3 401,69	3 270,46
COUVERTURE EN TUILE		15 486,74	14 432,39
COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC		6 815,03	7 059,36
ZINGUERIE		19 389,59	19 288,48
SOMME POUR TRAVAUX IMPREVUS		2 500,00	2 500,00
<b>TOTAL OPTION N°1 HORS TAXE</b>		<b>57 685,25</b>	<b>55 596,27</b>
<b>TOTAL TVA 10,00%</b>		<b>5 768,53</b>	<b>5 559,63</b>
<b>TOTAL OPTION N°1 TTC EN EUROS</b>		<b>63 453,78</b>	<b>61 155,90</b>

**OPTION N°2 PLUS VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE**

	<b>E.G.B.A.</b>	<b>CYM</b>	<b>ASF</b>
INSTALLATION DE CHANTIER		6 456,24	6 025,82
DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE		3 320,13	2 889,02
BRIS EN ARDOISE NATURELLE		15 883,74	13 068,40
<b>TOTAL OPTION N°2 HORS TAXE</b>		<b>25 660,11</b>	<b>21 983,24</b>
<b>TOTAL TVA 10,00%</b>		<b>2 566,01</b>	<b>2 198,32</b>
<b>TOTAL OPTION N°2 TTC EN EUROS</b>		<b>28 226,12</b>	<b>24 181,56</b>

# DOSSIER DE CONSULTATION

Lyon le 23 Décembre 2018



## TRAVAUX SUR SOUCHES DE CHEMINEE ET RESSUIVI DE TOITURE

IMMEUBLE

13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON

### MAITRE D'OUVRAGE

syndicat des copropriétaires

REGIE JANIN  
49, BOULEVARD DES BROTEAUX  
69006 LYON

### MAITRE D'OEUVRE

**JOMARD - CHEVALIER CONSEILS**  
63, rue André Bollier  
69 307 LYON  
Tél : 06 30 75 92 92  
Fax : 04 74 06 70 54  
jomard.chevalier.conseils@orange.fr

CACHET DE L'ENTREPRISE / DATE

**E.G.B.A**  
45 Allée du Mens 69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 78 05 79 17 - Fax : 04 37 28 52 31  
egba\_sarl@yahoo.fr  
SIREN 450 528 179 00028  
TVA intra. Fr 32 450 528 179 00028



Votre correspondant : Damien JOMARD  
Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON  
Mobile : 06 30 75 92 92  
Fax : 04 74 06 70 54  
Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## CAHIER DES CLAUSES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

### ADRESSE CHANTIER

IMMEUBLE  
 13, Cours Lafayette  
 69006 LYON

### NORMES DU MARCHE

Le présent dossier concerne des travaux de réfection de travaux sur les souches de cheminée et de ressuivi de toiture sur l'immeuble ci-dessus référencé.

### GENERALITES

L'entrepreneur sera censé avoir pris connaissance des lieux et en général de toutes les conditions pouvant influencer sur l'exécution, le délai, le coût des travaux à exécuter. Il devra faire part de ses observations éventuelles par écrit avant la signature de son marché. Sans observation de sa part, l'entrepreneur fait siennes les quantités, pièces écrites et prescriptions contenues dans les documents du dossier d'appel d'offres. De plus, le présent devis ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des travaux, suivant toutes les règles de l'art, des règlements et des normes en vigueur ainsi que des règles élémentaires de l'esthétique.

Conseils en Couverture Toiture N° SIRET 528 732 027 00016  
 EURL JOMARD CHEVALIER CONSEILS - Damien JOMARD  
 Tél :06 30 75 92 92 - Fax :04 74 06 70 54  
 jomard.chevalier.conseils@orange.fr

Siège social : LE CLAIR LOGIS 102 Boulevard de le République 01090 MONTMERLE S/S

## NORMES ET REGLEMENT CONCERNANT LA COUVERTURE TUILES

L'entreprise du présent lot couverture tuiles devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- 40.21 - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement
- 40.45 - Cahier des clauses spéciales et cahier des charges s'y afférant
- 24.1 – Travaux de fumisterie

Selon les règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (règles N.V 65-67)

## NORMES ET REGLEMENTS CONCERNANT LA ZINGUERIE

L'entreprise du présent lot zinguerie devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur le jour de la soumission et notamment :

- Les cahiers des charges du D.T.U
  - 40.41 – Couverture par éléments métalliques en feuilles longues feuilles en zinc
- Les normes AFNOR
  - NF P34 Métal
  - NF 34 – 402 Zinguerie

## CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES

Les prix forfaitaires devront comprendre les fournitures, façons et accessoires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir, avec les lois et règlement en vigueur même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

**L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix. Les prix unitaires engloberont notamment les obligations suivantes :**

- La mise en place d'une sapine d'échafaudage
- La mise en place des protections de sécurité
- La dépose de la tuile existante et la repose après changement partielle de la volige et des chevrons si nécessaire.
- La réfection des moraines au ciment
- Les difficultés d'accès et embarras divers sur le chantier
- Le présent C.C.T.P n'est pas exhaustif. De ce fait, tous les travaux comporteront toutes les perfections nécessaires qui pourraient être omises dans une description et être exécutés suivant toutes les règles de l'art.

## PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Les dégâts qui pourraient survenir, soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, pluie etc....

La remise en état sera alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour palier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles :

- Protections, bâchages etc....
- Protections contre le vol
- Constat huissier dans appartements, parties communes et commerces avoisinants

Ces prestations étant implicitement contenues dans sa proposition, il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

En aucun cas la responsabilité du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre ou de leur représentant ne pourra être recherchée.

### GRAVOIS ET NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués aux décharges publiques par l'entreprise concernée.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

### SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel suivant la législation en vigueur sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

L'entreprise devra également se conformer aux demandes éventuelles du coordonnateur de sécurité.

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'entreprise devra effectuer toutes démarches administratives auprès des bâtiments de France, services de voirie, plans toitures et déclaration de travaux.

Immeuble concerné : 13, Cours Lafayette 69006 Lyon

JOMARD - CHEVALIER CONSEILS

63, Rue André Bollier  
69307 LYON

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE / DATE

E.G.B.A  
45 Allée du Mens 69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 78 05 79 17 - Fax : 04 37 28 52 31  
egba\_sarl@yahoo.fr  
SIREN 450 528 179 0028  
TVA intra. Fr 32 450 528 179 0028

3 PAGES

Conseils en Couverture Toiture N° SIRET 528 732 027 00016  
EURL JOMARD CHEVALIER CONSEILS - Damien JOMARD  
Tél : 06 30 75 92 92 - Fax : 04 74 06 70 54  
jomard.chevalier.conseils@orange.fr

Siège social : LE CLAIR LOGIS 102 Boulevard de la République 01090 MONTMERLE S/S



Votre correspondant : Damien JOMARD

Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON

Mobile : 06 30 75 92 92

Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## LETTRE D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES (Pièce à fournir lors de la remise du dossier de consultation compété)

### 13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON

#### ❖ IMPORTANT :

Ce document est obligatoire pour nous permettre de valider définitivement votre proposition. Dans le cas où, il manquerait dans votre dossier à la date de clôture de l'appel d'offre, votre dossier ne pourra pas être retenu.

#### ❖ ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Nom, prénom et qualité du signataire :
  - M. VILLEJOURBERT / Gérant
- Nom et adresse de l'entreprise :
  - E.G.B.A 45, Allée du Mens 69100 VILLEURBANNE
- Coordonnée mail et téléphone de la personne en charge de l'étude correspondant au dossier d'appel d'offre datant du 23 Décembre 2018 :
  - Mail : egba\_sarl@yahoo.fr
  - Fixe : 04-78-05-79-17
  - Mobile :
- Notre dossier de consultation et offre vous ont été envoyées par courrier le :
  - Mail : Le 25 Janvier 2019

- Validation de notre soumission, nous vous confirmons que nous avons :
  - o Pris connaissance de l'ensemble des pièces fournies par votre bureau d'étude.
  - o Pris connaissance de l'emplacement et la configuration de l'immeuble concerné par les travaux.
  - o Pris connaissance des contraintes, possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage et d'évacuation des matériaux.
  - o Pris connaissance des métrés et des prestations prévues dans les pièces techniques.

❖ PRIX :

- LOT N°01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUVI DE TOITURE
  - o Montant H.T = 

	58 442,31 €
--	-------------
  - o TVA au taux de 

	%
--	---

 = 

	5 844,23 €
--	------------
  - o Montant TTC = 

	64 286,54 €
--	-------------

- OPTION N°1 : PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE
  - o Montant H.T = 

	nous ne répondons pas
--	-----------------------
  - o TVA au taux de 

	%
--	---

 = 

--	--
  - o Montant TTC = 

--	--

- OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE
  - o Montant H.T = 

	nous ne répondons pas
--	-----------------------
  - o TVA au taux de 

	%
--	---

 = 

--	--
  - o Montant TTC = 

--	--

❖ DELAI D'EXECUTION :

- Le délai d'exécution du marché :
  - o Marché de base = 

6 à 7	Semaines
-------	----------
  - o Option n°1 = 

	Semaines
--	----------
  - o Option n°2 = 

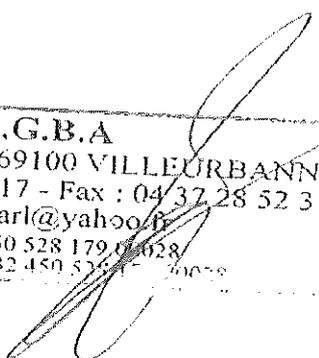
	Semaines
--	----------

❖ DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE :

- Nous nous engageons à maintenir nos prix pour une durée de douze mois, à compter de la date de remise de notre offre.

CACHET DE L'ENTREPRISE / DATE

**E.G.B.A**  
 45 Allée du Mens 69100 VILLEURBANNE  
 Tél. : 04 78 05 79 17 - Fax : 04 37 28 52 31  
 egba\_sarl@yahoo.fr  
 SIREN 450 528 179 00028  
 TVA intra. Fr 32 450 528 179 00028



Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
1.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
1.1.1	L'entreprise déposera toutes les démarches administratives, auprès des services techniques de Lyon, pour le bon déroulement de chantier : - Déclaration au préalable ou permis de construire selon la situation de la copropriété, - Demande et frais de voirie pour la pose de l'échafaudage, la zone de stockage et toutes autres opérations empiétant sur la voirie,  Une copie de chaque pièce administrative devra être transmise au maître d'œuvre avant le début des travaux.	U	1	675,00	675,00
1.1.2	Mise en place d'une sapine d'échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour accès aux toitures y compris : - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès à la sapine sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1	1 275,00	1 275,00
1.1.3	Installation de chantier réglementaire comprenant les éléments suivants : - Location, double transport, d'un bungalow de chantier et son entretien pendant la durée du chantier, - Location, double transport d'un WC chimique et son entretien hebdomadaire, pendant la durée du chantier.	U	1	550,00	550,00
1.1.4	Mise en place d'une protection bas de pente et rive y compris : - Garde corps métallique fixé sur le support selon les préconisations du fabricant, - Plinthes, lisse et sous lisse, - Filets de protection par gravats et/ou par chute  L'installation devra se faire avec l'utilisation d'un harnais de sécurité si nécessaire.	ml	56,41	23,20	1 308,71
1.1.5	Mise en place de moyen de levage (monte matériau ou treuil de levage) et d'une goulotte d'évacuation si nécessaire y compris le bâchage de protection sur la benne lors de la dépose de la tuile.	U	1	650,00	650,00
1.1.6	Mise en place d'une zone de stockage devant le chantier comprenant : - Panneaux de stationnement interdit avec arrêté, - Barrière HERAS sur plot ou autres - Fermeture de la zone de stockage à chaque départ de chantier	U	1	275,00	275,00
1.1.7	Mise en place d'une prise électrique de chantier selon utilisé (prévision), le contrôle de l'ampérage par un électricien devra être réalisé avant toute utilisation.	U	1	195,00	195,00
1.1.8	Réalisation d'un constat d'huissier de l'état avant travaux dans les appartements situés sous la toiture et les bris ainsi que les parties communes.  Dans le cas où des magasins sont présents dans la copropriété, un constat des vitrines devra être effectué.	U	1	700,00	700,00
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				5 628,71
1.2	<b>TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</b>				
1.2.1	<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				
1.2.1.1	Prévision pour réfection joints de briques sur cheminées sur toute la hauteur, au mortier bâtard à la chaux+résine en recherche après piquage de l'ancien y compris échafaudage si nécessaire et toutes sujétions d'exécution.	m²	20,30	82,50	1 674,75
1.2.1.2	Forfait pour ressuivi des coffrages y compris reprise des glacis aux endroits le nécessitant, fourniture de mitrons en remplacement de ceux manquants et toutes sujétions d'exécution.	U	3	512,00	1 536,00
	<b>Total TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				3 210,75

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 2/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.2.2	<b>REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</b>				
1.2.2.1	Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après : - Affichage dans les parties communes et boîtes aux lettres pour signaler les travaux à venir, - Compris échafaudage tubulaire et toutes sujétions de mise en sécurité, - Bâchage sous l'échafaudage pour éviter les infiltrations en cas de tuile cassée, - Protection de la toiture pour éviter de salir les tuiles et zinguerie au pourtour des édifices - Bouchage des cheminées à l'intérieur des logements si nécessaires, - Bouchage provisoire des feux non tubés pendant la durée des travaux, - Dérasement complet de la souche, - Remontage en plotets à champs ou à plat, à l'identique, - Enduit intérieur des conduits, - Confection d'un couronnement anti ruissellement, - Scellement de mitrons et confection d'un glacis, - Prévoir le passage d'un antenniste pour le réglage éventuel.				
1.2.2.1.1	Souche n°1, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.70 * 1.60 * 1.00 ml de hauteur / 8 feux / 2 tubages / 1 Antenne	U	1	4 700,00	4 700,00
1.2.2.1.2	Souche n°4, brique à champ, sur 2.80ml de hauteur : - 0.69 * 1.45 * 0.27 * 1.61 * 0.69 * 3.05 * 2.80 ml de hauteur / 6 feux / 0 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	19 000,00	19 000,00
1.2.2.1.3	Souche n°5, brique à champ, sur 0.50ml de hauteur : - 0.59 * 0.39 * 1.70 ml ht / 1 feu / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	500,00	500,00
1.2.2.1.4	Souche n°6, brique à champ, sur 1.50ml de hauteur : - 0.42 * 1.62 * 3.20 ml de hauteur / 7 feux / 1 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	4 950,00	4 950,00
1.2.2.1.5	Souche n°7, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.91 * 1.75 * 3.20 ml ht / 13 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	6 265,00	6 265,00
1.2.2.1.6	Souche n°8, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.88 * 1.70 * 0.67 * 0.24 * 0.21 * 1.36 * 3.20ml ht / 15 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	5 900,00	5 900,00
1.2.2.1.7	Souche n°9, brique à champ, sur 0.90ml de hauteur : - 0.34 * 1.04 * 0.90 ml ht / 4 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	1 100,00	1 100,00
	<i>Total Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après :</i>				42 415,00
	<i>Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</i>				42 415,00
	<i>Récapitulation TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</i>				
	Total TRAVAUX D'ENTRETIEN				3 210,75
	Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE				42 415,00
	<i>Total TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</i>				45 625,75
1.3	<b>TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</b>				
1.3.1	Forfait pour ressuivi général de la toiture comprenant le remplacement des tuiles défectueuses, vérification des fixation demi tuiles, nettoyage et évacuation des gravats. ( Attention, il faut prévoir un échafaudage ou une échelle avec travail à la corde pour la toiture située en contre bas de la toiture à tasseaux)	m <sup>2</sup>	235,00	7,00	1 645,00
1.3.2	Forfait pour ressuivi général des couvertures à tasseaux en zinc comprenant le remplacement des éléments défectueux, vérification du supports, nettoyage et évacuation des gravats.	m <sup>2</sup>	49,58	15,00	743,70
1.3.3	Fourniture et pose de crochets de sécurité selon les préconisations du fabricant et des normes en vigueur y compris toutes sujétions de pose et signalisations en toiture.	U	12	55,00	660,00

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.3.4	Suivi de la zinguerie existante comprenant : - La fixation des éléments le nécessitant, - Application de membrane bitumineuse sur les partie de zinguerie les plus endommagées, - Nettoyage des zinguerie pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales, - Et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	450,00	450,00
1.3.5	Suivi des chéneaux suspendu y compris pose de tirants de renfort, contrôle des pentes, des soudures, des brides de maintiens et nettoyage.	m	43,94	15,00	659,10
1.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris piquage de l'ancien, application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	m	13,02	27,50	380,05
1.3.7	Fourniture et pose de châssis d'accès au toit type GVT de chez Vélux ou équivalent y compris dépose de l'ancien, modification de chevêtre, habillage intérieur si nécessaire et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	650,00	650,00
	<b>Total TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</b>				5 187,85
1.4	<b>SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				
1.4.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 000,00	2 000,00
	<b>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				2 000,00
	<b>Récapitulation DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				5 628,71
	TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE				45 625,75
	TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE				5 187,85
	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				2 000,00
	<b>Total DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				58 442,31
	<b>Total du lot hors T.V.A.</b>				58 442,31
	<b>T.V.A. au taux de 10,00%</b>			10,00%	5 844,23
	<b>Total T.T.C. LOT N° 01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUIVI DE TOITURE</b>				64 286,54
2	<b>OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				Voir avec une entreprise de couverture
2.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
2.1.1	Mise en place d'un échafaudage pour accès à la toiture basse, 2.00m environ : - Protection de la toiture sous les pieds d'échafaudage, - Bâchage sous les pieds de l'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en oeuvre				
	Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1		
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
2.2	<b>DEPOSE COUVERTURE TUILE</b>				
2.2.1	Dépose de la couverture tuiles, sans réemploi.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.2.2	Démolition de faîtage y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	m	14,93		
2.2.3	Démolition d'arêtier y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	m	6,18		
2.2.4	Dépose du littelage existant y compris pointe de fixation, sans réemploi.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.2.5	Dépose de tuile de verre.	U	44		
	<b>Total DEPOSE COUVERTURE TUILE</b>				

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.3	<b>DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX</b>				
2.3.1	Dépose de la couverture en zinc à tasseaux y compris couvre-joint et tasseaux bois.	m <sup>2</sup>	49,58		
2.3.2	Dépose de faitage double pente.	ml	7,20		
	<i>Total DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX</i>				
2.4	<b>DEPOSE ZINGUERIE</b>				
2.4.1	Dépose de chéneau bas de pente y compris brides de maintien et ressuivi du support.	ml	43,94		
2.4.2	Dépose de noue encaissé derrière les lucarne.	ml	3,60		
2.4.3	Dépose de noue encaissée contre mur sur lucarne à trois pans.	ml	4,00		
2.4.4	Dépose de noue à redans y compris redans.	ml	4,41		
2.4.5	Dépose de couvre-joint de tuile.	ml	73,63		
2.4.6	Dépose de courant contre mur.	ml	14,52		
2.4.7	Dépose de courant contre bandeau bois.	ml	2,55		
2.4.8	Dépose de courant mitoyen.	ml	9,13		
2.4.9	Dépose abergement de cheminées 4 faces.	U	6		
2.4.10	Dépose abergement de cheminées 5 faces.	U	1		
2.4.11	Dépose abergement de cheminées 6 faces.	U	1		
2.4.12	Dépose abergement de cheminées 8 faces.	U	2		
2.4.13	Dépose abergement ventilation.	U	7		
2.4.14	Dépose de bavette haute de pente contre mur y compris patte de maintien.	ml	6,37		
2.4.15	Dépose de bavette de départ de lucarne y compris patte de maintien.	ml	2,72		
2.4.16	Dépose d'habillage de bandeau bois y compris patte de maintien.	ml	8,99		
2.4.17	Dépose de main courante.	ml	25,82		
2.4.18	Dépose de solin y compris piquage de moraines ciment.	ml	69,81		
	<i>Total DEPOSE ZINGUERIE</i>				
2.5	<b>DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.5.1	Dépose de chanlatte bois en bas de pente et de noue.	ml	60,36		
2.5.2	Dépose de l'ancien voligeage sur les couverture à tasseaux y compris pointe de fixation.	m <sup>2</sup>	49,58		
2.5.3	Dépose de bandeau bois de rive.	ml	15,02		
	<i>Total DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</i>				
2.6	<b>EVACUATION ET PROTECTION</b>				
2.6.1	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.6.2	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m <sup>3</sup>	16,45		
2.6.3	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier.	m <sup>2</sup>	284,59		
	<i>Total EVACUATION ET PROTECTION</i>				

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.7	<b>CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.7.1	Prévision de chevron en sapin traité à doubler ou à changer en recherche.	ml	35,57		
2.7.2	Prévision de volige en sapin traité à changer en recherche, y compris dépose de l'ancienne.	m <sup>2</sup>	23,50		
2.7.3	Fourniture et pose de volige en sapin traité en épaisseur de 22 mm y compris coupe, ajustage et fixation.	m <sup>2</sup>	49,58		
2.7.4	Fourniture et pose bandeaux bois de rive et de faitage en sapin blanchi de 30 mm ou en trois pli de 19 mm d'épaisseur, y compris fixations et deux couches de lasure de protection.	ml	27,34		
2.7.5	Fonçure en sapin traité pour zingueries.	m <sup>2</sup>	25,97		
	<i>Total CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</i>				
2.8	<b>COUVERTURE EN TUILE</b>				
2.8.1	Fourniture et pose d'un écran sous toiture hautement perméable à la vapeur d'eau (HPV) y compris renvoi d'eau derrière les différentes sorties de toiture et havette zinc en bas de pente et toutes sujétions de mise en oeuvre. Conformément au DTU 40.29 Certification QB du CSTB n° 14-131 Rouleau de 50 m x 1,50 m. HPV, classe R2, type DELTA VENTS ou similaire.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.8.2	Fourniture et pose de contre liteaux de 27*40 (espacement env. 0.50m), y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.8.3	Fourniture et pose de liteau de 27 x 40 y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, pureau conforme aux tuiles choisies, double lattage d'égout et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.8.4	Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et recouvrement de type LOSANGEE de chez IMERYS ou équivalent, y compris coupes et fixation selon le DTU en vigueur. Après avis des Bâtiment de France  Les tuiles seront posées conformément aux préconisations du fabricant et au DTU 40.21 et disposant caractéristiques suivantes : - De type Grand Moule Faiblement Galbée et de format 13/m <sup>2</sup> . - De coloris Flammé Rustique ou Rouge. - Celle-ci devra pouvoir être posée en joints croisés. - Afin d'améliorer son étanchéité cette Losangée devra posséder un système de double emboîtement. - Pour respecter les valeurs intrinsèques de la tuile terre cuite celle-ci ne devra pas être siliconée. - La fixation des tuiles en partie courante selon les normes DTU 40.22 en vigueur. - Enfin, Les tuiles employées seront conformes à la norme NF-EN 1304 et détentrice de la marque NF.	m <sup>2</sup>	235,00		
2.8.5	Fourniture et pose de demi-tuile y compris fixation par vissage sur liteaux.	ml	74,83		
2.8.6	Fourniture et pose de tuiles chatières de ventilation y compris peigne.	u	12		
2.8.7	Fourniture et pose de faitage ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	ml	14,93		
2.8.8	Fourniture et pose d'arétier ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	ml	6,18		
2.8.9	Plus value pour tranchis de tuile y compris alignement et fixation des coupes.	ml	12,36		

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.8.10	Fourniture et pose d'about de faîtage et d'arêtier en terre cuite y compris fixation.	U	5		
2.8.11	Fourniture et pose de calotte tri directionnelle y compris fixation.	U	1		
2.8.12	Fourniture et pose de tuile verre correspondant à celle existante y compris façon de renvoi d'eau au-dessus de la tuile, fourniture et pose d'écran écran sous toiture translucide et toutes sujétions. Ces tuiles de verre servent à éclairer les combles mais cela engendre de nombreuses ouvertures dans l'écran sous toiture ce qui le rend moins étanche.	U	44		
	<i>Total COUVERTURE EN TUILE</i>				
2.9	<b>COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</b>				
2.9.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bande d'égout ventilée y compris fixation par patte agrafe.	ml	10,80		
2.9.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour couverture à tasseaux en une seule longueur et largeur de feuille 500 max., selon les normes DTU en vigueur y compris pour relevé contre mur et bandeau, chemise de garantie, tasseaux trapézoïdaux, couvre-joints de tasseaux, nez et tête de couvre-joint de tasseaux, fixation par patte en zinc sous tasseaux bois et toutes sujétions de mise en oeuvre.	m²	49,58		
2.9.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème de faîtage ventilé y compris façon de relevé y fixation sur tasseaux trapézoïdaux.	ml	7,20		
	<i>Total COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</i>				
2.10	<b>ZINGUERIE</b>				
2.10.1	<b>CHENEaux SUSPENDUS DE 33</b>				
2.10.1.1	Fourniture et pose de zinc pour chéneau de 33 bas de pente, y compris brides de maintiens.	ml	43,94		
2.10.1.2	Fourniture et pose de zinc pour fond de chéneau soudé.	U	10		
2.10.1.3	Fourniture et pose de zinc pour naissance soudée de Ø100.	U	5		
2.10.1.4	Fourniture et pose de zinc pour retour d'équerre extérieure soudée.	U	2		
2.10.1.5	Fourniture et pose de zinc pour jonction de dilatation soudée.	U	4		
	<i>Total CHENEaux SUSPENDUS DE 33</i>				
2.10.2	<b>ZINGUERIE SUR TUILE</b>				
2.10.2.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette bas de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, larmier fixé avec une patte tôle, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	51,54		
2.10.2.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour courant y compris coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	33,05		
2.10.2.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue encaissée de derrière de lucarne y compris raccord avec les courants, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	3,60		
2.10.2.4	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour noue encaissée y compris soudure des jonctions, façon de pente au pliage et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	4,00		
2.10.2.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue à redans encaissée y compris double agrafure, redans à ourlet, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	4,41		
2.10.2.6	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	3		
2.10.2.7	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 6 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1		
2.10.2.8	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 8 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	2		

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.10.2.9	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de ventilation, y compris chapeau chinois, ajustage, soudure, fixation du tuyau d'évent et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	7		
2.10.2.10	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette haut de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	9,09		
2.10.2.11	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	4,51		
2.10.2.12	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	4,51		
2.10.2.13	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	58,92		
2.10.2.14	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	58,92		
	<i>Total ZINGUERIE SUR TUILE</i>				
2.10.3	<b>ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux</b>				
2.10.3.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	2		
2.10.3.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 5 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	1		
2.10.3.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	21,31		
2.10.3.4	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	21,31		
2.10.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	10,89		
2.10.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	10,89		
	<i>Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux</i>				
	<i>Récapitulation ZINGUERIE</i>				
	Total CHENEaux SUSPENDUS DE 33				
	Total ZINGUERIE SUR TUILE				
	Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux				
	<i>Total ZINGUERIE</i>				
2.11	<b>SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				
2.11.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 500,00	2 500,00
	<i>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</i>				2 500,00
	<b>Récapitulation OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				
	DEPOSE COUVERTURE TUILE				
	DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEaux				
	DEPOSE ZINGUERIE				
	DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE				
	EVACUATION ET PROTECTION				

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 8/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
	CHARPENTE BOIS SECONDAIRE COUVERTURE EN TUILE COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC ZINGUERIE SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS <i>Total OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</i>				2 500,00 2 500,00
	Total du lot hors T.V.A. T.V.A. au taux de 10,00% Total T.T.C. OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE			10,00%	2 500,00 250,00 2 750,00
3	<b>OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				Voir avec une entreprise de couverture
3.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
3.1.1	Mise en place d'un échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour réfection du bris en ardoise sur rue y compris : - Déduction de la sapine sur le marché de base - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès de l'échafaudage sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade <i>Total INSTALLATION DE CHANTIER</i>	m²	478,24		
3.2	<b>DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.2.1	Dépose d'ardoise naturelle sur bris, sans réemploi	m²	13,89		
3.2.2	Dépose de la bande de réparation au faitage en plomb.	ml	17,08		
3.2.3	Dépose de dessus de lucarne avec soin y compris patte de fixation (dév. : 2.13*0.60).	U	7		
3.2.4	Dépose de courant contre mur y compris partie cintrée sur les pieds de la lucarne centrale.	ml	49,60		
3.2.5	Dépose d'entablement en zinc sur corniche pierre y compris dépose des patte de maintien avec soin et reprise du support si nécessaire.	ml	17,08		
3.2.6	Dépose de descente d'eaux pluviales y compris bague, collier et ancienne fixation.	ml	6,20		
3.2.7	Dépose de bande à rabat pour raccord contre mur.	ml	49,60		
3.2.8	Dépose de l'ancien voligeage y compris pointe de fixation.	m²	13,89		
3.2.9	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m²	13,89		
3.2.10	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m³	13,89		
3.2.11	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier. <i>Total DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</i>	m²	13,89		
3.3	<b>BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.3.1	Fourniture et pose d'ardoise naturelle sur bris y compris doublis, ardoise d'approche, coupe, épaulement et écornement en rive, fixation au crochet pointe inox noir et pointe cuivre pour les coupes, épaisseur d'ardoise: 4,50mm minimum y compris toutes sujétions de mise en œuvre.	m²	13,89		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 9/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
3.3.2	Fourniture et pose de plomb épais pour bande réparation au faitage y compris bande de maintien inox, pince rechassée, coupe, ajustage, fixations par crochet inox noir et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,08		
3.3.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noquet d'ardoise y compris coupe d'ardoise, épaulement, écornement, fixation et toutes sujétions de mise en oeuvre.	ml	49,60		
3.3.4	Fourniture et pose de plomb épais pour bande à rabat y compris joint mastic sous élément.	ml	49,60		
3.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour d'entablement avec ourlet y compris chemisage des jonctions, patte de maintien, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,08		
3.3.6	Fourniture et pose de zinc en 80/100ème pour habillage de dessus de lucarne y compris tasseaux trapézoïdaux, couvre-joint de tasseaux et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	7		
3.3.7	Fourniture et pose de zinc pour tuyau de descente d'eau pluviale de Ø100 y compris 4 coudes soudés, 4 bagues de maintien, 4 colliers de fixation.	ml	6,20		
	<i>Total BRIS EN ARDOISE NATURELLE</i>				
	<i>Récapitulation OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</i>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				
	DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE				
	BRIS EN ARDOISE NATURELLE				
	<i>Total OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</i>				
	Total du lot hors T.V.A.				
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	
	Total T.T.C. OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE				

**DOSSIER DE CONSULTATION**

Lyon le 23 Décembre 2018



**TRAVAUX SUR SOUCHES DE CHEMINEE  
ET RESSUIVI DE TOITURE**

**IMMEUBLE**

**13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
syndicat des copropriétaires  
  
REGIE JANIN  
49, BOULEVARD DES BROTEAUX  
69006 LYON

**MAITRE D'OEUVRE**  
  
**JOMARD - CHEVALIER CONSEILS**  
63, rue André Bollier  
69 307 LYON  
Tél : 06 30 75 92 92  
Fax : 04 74 06 70 54  
jomard.chevalier.conseils@orange.fr

CACHET DE L'ENTREPRISE / DATE

CYM. TOITURE  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE  
2 RUE DE LA GARE  
69000 LYON  
TEL: 0614801451  
WWW.CYMENTREPRISE  
SIRET 534129358



Votre correspondant : Damien JOMARD  
 Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON  
 Mobile : 06 30 75 92 92  
 Fax : 04 74 06 70 54  
 Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## CAHIER DES CLAUSES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

### ADRESSE CHANTIER

IMMEUBLE  
 13, Cours Lafayette  
 69006 LYON

### NORMES DU MARCHÉ

Le présent dossier concerne des travaux de réfection de travaux sur les souches de cheminée et de ressuivi de toiture sur l'immeuble ci-dessus référencé.

### GENERALITES

L'entrepreneur sera censé avoir pris connaissance des lieux et en général de toutes les conditions pouvant influencer sur l'exécution, le délai, le coût des travaux à exécuter. Il devra faire part de ses observations éventuelles par écrit avant la signature de son marché. Sans observation de sa part, l'entrepreneur fait siennes les quantités, pièces écrites et prescriptions contenues dans les documents du dossier d'appel d'offres. De plus, le présent devis ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des travaux, suivant toutes les règles de l'art, des règlements et des normes en vigueur ainsi que des règles élémentaires de l'esthétique.

## NORMES ET REGLEMENT CONCERNANT LA COUVERTURE TUILES

L'entreprise du présent lot couverture tuiles devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- 40.21 - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement
- 40.45 - Cahier des clauses spéciales et cahier des charges s'y afférant
- 24.1 – Travaux de fumisterie

Selon les règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (règles N.V 65-67)

## NORMES ET REGLEMENTS CONCERNANT LA ZINGUERIE

L'entreprise du présent lot zinguerie devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur le jour de la soumission et notamment :

- Les cahiers des charges du D.T.U
  - 40.41 – Couverture par éléments métalliques en feuilles longues feuilles en zinc
- Les normes AFNOR
  - NF P34 Métal
  - NF 34 – 402 Zinguerie

## CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES

Les prix forfaitaires devront comprendre les fournitures, façons et accessoires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir, avec les lois et règlement en vigueur même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

**L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix. Les prix unitaires engloberont notamment les obligations suivantes :**

- La mise en place d'une sapine d'échafaudage
- La mise en place des protections de sécurité
- La dépose de la tuile existante et la repose après changement partielle de la volige et des chevrons si nécessaire.
- La réfection des moraines au ciment
- Les difficultés d'accès et embarras divers sur le chantier
- Le présent C.C.T.P n'est pas exhaustif. De ce fait, tous les travaux comporteront toutes les perfectionnements nécessaires qui pourraient être omises dans une description et être exécutés suivant toutes les règles de l'art.

## PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Les dégâts qui pourraient survenir, soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, pluie etc....

La remise en état sera alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour palier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles :

- Protections, bâchages etc....
- Protections contre le vol
- Constat huissier dans appartements, parties communes et commerces avoisinants

Ces prestations étant implicitement contenues dans sa proposition, il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

En aucun cas la responsabilité du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre ou de leur représentant ne pourra être recherchée.

### GRAVOIS ET NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués aux décharges publiques par l'entreprise concernée.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

### SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel suivant la législation en vigueur sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

L'entreprise devra également se conformer aux demandes éventuelles du coordonnateur de sécurité.

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'entreprise devra effectuer toutes démarches administratives auprès des bâtiments de France, services de voirie, plans toitures et déclaration de travaux.

Immeuble concerné : 13, Cours Lafayette 69006 Lyon

JOMARD - CHEVALIER CONSEILS

63, Rue André Bollier  
69307 LYON

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE / DATE

CVM. TOITURE  
 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGHERIE  
 2 RUE DE LA GARE  
 69009 LYON  
 TEL : 0618801451  
 WWW.CHEMENTREPRISE  
 SIRET 534129358

3 PAGES

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
1.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
1.1.1	L'entreprise déposera toutes les démarches administratives, auprès des services techniques de Lyon, pour le bon déroulement de chantier : - Déclaration au préalable ou permis de construire selon la situation de la copropriété, - Demande et frais de voirie pour la pose de l'échafaudage, la zone de stockage et toutes autres opérations empiétant sur la voirie,  Une copie de chaque pièce administrative devra être transmise au maître d'œuvre avant le début des travaux.	U	1	650,00	650,00
1.1.2	Mise en place d'une sapine d'échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour accès aux toitures y compris : - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès à la sapine sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1	1 425,00	1 425,00
1.1.3	Installation de chantier réglementaire comprenant les éléments suivants : - Location, double transport, d'un bungalow de chantier et son entretien pendant la durée du chantier, - Location, double transport d'un WC chimique et son entretien hebdomadaire, pendant la durée du chantier.	U	1	350,00	350,00
1.1.4	Mise en place d'une protection bas de pente et rive y compris : - Garde corps métallique fixé sur le support selon les préconisations du fabricant, - Plinthes, lisse et sous lisse, - Filets de protection par gravats et/ou par chute  L'installation devra se faire avec l'utilisation d'un harnais de sécurité si nécessaire.	ml	56,41	23,46	1 323,38
1.1.5	Mise en place de moyen de levage (monte matériau ou treuil de levage) et d'une goulotte d'évacuation si nécessaire y compris le bâchage de protection sur la benne lors de la dépose de la tuile.	U	1	648,00	648,00
1.1.6	Mise en place d'une zone de stockage devant le chantier comprenant : - Panneaux de stationnement interdit avec arrêté, - Barrière HERAS sur plot ou autres - Fermeture de la zone de stockage à chaque départ de chantier	U	1	245,00	245,00
1.1.7	Mise en place d'une prise électrique de chantier selon utilisé (prévision), le contrôle de l'ampérage par un électricien devra être réalisé avant toute utilisation.	U	1	195,00	195,00
1.1.8	Réalisation d'un constat d'huissier de l'état avant travaux dans les appartements situés sous la toiture et les bris ainsi que les parties communes.  Dans le cas où des magasins sont présents dans la copropriété, un constat des vitrines devra être effectué.	U	1	675,50	675,50
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				5 511,08
1.2	<b>TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</b>				
1.2.1	<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				
1.2.1.1	Prévision pour réfection joints de briques sur cheminées sur toute la hauteur, au mortier bâtard à la chaux+résine en recherche après piquage de l'ancien y compris échafaudage si nécessaire et toutes sujétions d'exécution.	m <sup>2</sup>	20,30	90,25	1 832,08
1.2.1.2	Forfait pour ressuivi des coffrages y compris reprise des glacis aux endroits le nécessitant, fourniture de mitrons en remplacement de ceux manquants et toutes sujétions d'exécution.	U	3	561,45	1 684,35
	<b>Total TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				3 516,43

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.2.2	<b>REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</b>				
1.2.2.1	Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après : - Affichage dans les parties communes et boîtes aux lettres pour signaler les travaux à venir, - Compris échafaudage tubulaire et toutes sujétions de mise en sécurité, - Bâchage sous l'échafaudage pour éviter les infiltrations en cas de tuile cassée, - Protection de la toiture pour éviter de salir les tuiles et zinguerie au pourtour des édifices - Bouchage des cheminées à l'intérieur des logements si nécessaires, - Bouchage provisoire des feux non tubés pendant la durée des travaux, - Dérasement complet de la souche, - Remontage en plotets à champs ou à plat, à l'identique, - Enduit intérieur des conduits, - Confection d'un couronnement anti ruissellement, - Scellement de mitrons et confection d'un glacis, - Prévoir le passage d'un antenniste pour le réglage éventuel.				
1.2.2.1.1	Souche n°1, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.70 * 1.60 * 1.00 ml de hauteur / 8 feux / 2 tubages / 1 Antenne	U	1	5 250,00	5 250,00
1.2.2.1.2	Souche n°4, brique à champ, sur 2.80ml de hauteur : - 0.69 * 1.45 * 0.27 * 1.61 * 0.69 * 3.05 * 2.80 ml de hauteur / 6 feux / 0 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	20 755,00	20 755,00
1.2.2.1.3	Souche n°5, brique à champ, sur 0.50ml de hauteur : - 0.59 * 0.39 * 1.70 ml ht / 1 feu / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	694,00	694,00
1.2.2.1.4	Souche n°6, brique à champ, sur 1.50ml de hauteur : - 0.42 * 1.62 * 3.20 ml de hauteur / 7 feux / 1 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	5 210,00	5 210,00
1.2.2.1.5	Souche n°7, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.91 * 1.75 * 3.20 ml ht / 13 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	7 050,00	7 050,00
1.2.2.1.6	Souche n°8, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.88 * 1.70 * 0.67 * 0.24 * 0.21 * 1.36 * 3.20ml ht / 15 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	6 440,00	6 440,00
1.2.2.1.7	Souche n°9, brique à champ, sur 0.90ml de hauteur : - 0.34 * 1.04 * 0.90 ml ht / 4 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	1 360,00	1 360,00
	<i>Total Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après :</i>				46 759,00
	<i>Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</i>				46 759,00
	<i>Récapitulation TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINÉE</i>				
	Total TRAVAUX D'ENTRETIEN				3 516,43
	Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE				46 759,00
	<i>Total TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINÉE</i>				50 275,43
1.3	<b>TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</b>				
1.3.1	Forfait pour ressui général de la toiture comprenant le remplacement des tuiles défectueuses, vérification des fixation demi tuiles, nettoyage et évacuation des gravats. ( Attention, il faut prévoir un échafaudage ou une échelle avec travail à la corde pour la toiture située en contre bas de la toiture à tasseaux)	m <sup>2</sup>	235,00	6,05	1 421,75
1.3.2	Forfait pour ressui général des couvertures à tasseaux en zinc comprenant le remplacement des éléments défectueuses, vérification du supports, nettoyage et évacuation des gravats.	m <sup>2</sup>	49,58	10,25	508,20
1.3.3	Fourniture et pose de crochets de sécurité selon les préconisations du fabricant et des normes en vigueur y compris toutes sujétions de pose et signalisations en toiture.	U	12	38,46	461,52

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.3.4	Suivi de la zinguerie existante comprenant : - La fixation des éléments le nécessitant, - Application de membrane bitumineuse sur les partie de zinguerie les plus endommagées, - Nettoyage des zinguerie pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales, - Et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	275,00	275,00
1.3.5	Suivi des chéneaux suspendu y compris pose de tirants de renfort, contrôle des pentes, des soudures, des brides de maintiens et nettoyage.	ml	43,94	7,46	327,79
1.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris piquage de l'ancien, application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	13,82	27,40	378,67
1.3.7	Fourniture et pose de châssis d'accès au toit type GVT de chez Vélux ou équivalent y compris dépose de l'ancien, modification de chevêtre, habillage intérieur si nécessaire et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	475,00	475,00
	<i>Total TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</i>				3 847,93
1.4	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				
1.4.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 000,00	2 000,00
	<i>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</i>				2 000,00
	<i>Récapitulation DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				5 511,88
	TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE				50 275,43
	TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE				3 847,93
	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				2 000,00
	<i>Total DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>				61 635,24
	Total du lot hors T.V.A.				61 635,24
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	6 163,52
	<b>Total T.T.C. LOT N° 01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUIVI DE TOITURE</b>				<b>67 798,76</b>
2	<b>OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				
2.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
2.1.1	Mise en place d'un échafaudage pour accès à la toiture basse, 2.00m environ : - Protection de la toiture sous les pieds d'échafaudage, - Bâchage sous les pieds de l'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en oeuvre				
	Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1	950,00	950,00
	<i>Total INSTALLATION DE CHANTIER</i>				950,00
2.2	DEPOSE COUVERTURE TUILE				
2.2.1	Dépose de la couverture tuiles, sans réemploi.	m²	235,00	10,12	2 378,20
2.2.2	Démolition de faitage y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	ml	14,93	12,00	179,16
2.2.3	Démolition d'arêtier y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	ml	6,18	13,14	81,21
2.2.4	Dépose du littelage existant y compris pointe de fixation, sans réemploi.	m²	235,00	1,21	284,35
2.2.5	Dépose de tuile de verre.	U	44	1,49	65,56
	<i>Total DEPOSE COUVERTURE TUILE</i>				2 988,48

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.3	<b>DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX</b>				
2.3.1	Dépose de la couverture en zinc à tasseaux y compris couvre-joint et tasseaux bois.	m²	49,58	11,80	585,04
2.3.2	Dépose de faitage double pente.	ml	7,20	3,47	24,98
	<i>Total DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX</i>				610,02
2.4	<b>DEPOSE ZINGUERIE</b>				
2.4.1	Dépose de chéneau bas de pente y compris brides de maintien et ressuivi du support.	ml	43,94	7,48	328,67
2.4.2	Dépose de noue encaissé derrière les lucarne.	ml	3,60	9,61	34,60
2.4.3	Dépose de noue encaissée contre mur sur lucarne à trois pans.	ml	4,00	10,33	41,32
2.4.4	Dépose de noue à redans y compris redans.	ml	4,41	11,42	50,36
2.4.5	Dépose de couvre-joint de tuile.	ml	73,63	3,47	255,50
2.4.6	Dépose de courant contre mur.	ml	14,52	10,00	156,82
2.4.7	Dépose de courant contre bandeau bois.	ml	2,55	10,80	27,54
2.4.8	Dépose de courant mitoyen.	ml	9,13	11,45	104,54
2.4.9	Dépose abergement de cheminées 4 faces.	U	6	16,63	99,78
2.4.10	Dépose abergement de cheminées 5 faces.	U	1	17,48	17,48
2.4.11	Dépose abergement de cheminées 6 faces.	U	1	19,21	19,21
2.4.12	Dépose abergement de cheminées 8 faces.	U	2	20,36	40,72
2.4.13	Dépose abergement ventilation.	U	7	8,49	59,43
2.4.14	Dépose de bavette haute de pente contre mur y compris patte de maintien.	ml	6,37	6,47	41,21
2.4.15	Dépose de bavette de départ de lucarne y compris patte de maintien.	ml	2,72	6,32	17,19
2.4.16	Dépose d'habillage de bandeau bois y compris patte de maintien.	ml	8,99	3,60	32,36
2.4.17	Dépose de main courante.	ml	25,82	2,74	70,75
2.4.18	Dépose de solin y compris piquage de moraines ciment.	ml	69,81	10,94	763,72
	<i>Total DEPOSE ZINGUERIE</i>				2 161,20
2.5	<b>DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.5.1	Dépose de chanlatte bois en bas de pente et de noue.	ml	60,36	2,10	126,76
2.5.2	Dépose de l'ancien voligeage sur les couverture à tasseaux y compris pointe de fixation.	m²	49,58	6,87	340,61
2.5.3	Dépose de bandeau bois de rive.	ml	15,02	2,69	40,40
	<i>Total DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</i>				507,77
2.6	<b>EVACUATION ET PROTECTION</b>				
2.6.1	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m²	235,00	2,04	479,40
2.6.2	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m³	16,45	87,49	1 439,21
2.6.3	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier.	m²	284,59	3,36	956,22
	<i>Total EVACUATION ET PROTECTION</i>				2 874,83

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.7	<b>CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.7.1	Prévision de chevron en sapin traité à doubler ou à changer en recherche.	ml	35,57	18,16	645,95
2.7.2	Prévision de volige en sapin traité à changer en recherche, y compris dépose de l'ancienne.	m <sup>2</sup>	23,50	19,47	457,55
2.7.3	Fourniture et pose de volige en sapin traité en épaisseur de 22 mm y compris coupe, ajustage et fixation.	m <sup>2</sup>	49,58	24,20	1 199,84
2.7.4	Fourniture et pose bandeaux bois de rive et de faitage en sapin blanchi de 30 mm ou en trois pli de 19 mm d'épaisseur, y compris fixations et deux couches de lasure de protection.	ml	27,34	23,56	644,13
2.7.5	Fonçure en sapin traité pour zingueries.	m <sup>2</sup>	25,97	17,49	454,22
	<b>Total CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				3 401,69
2.8	<b>COUVERTURE EN TUILE</b>				
2.8.1	Fourniture et pose d'un écran sous toiture hautement perméable à la vapeur d'eau (HPV) y compris renvoi d'eau derrière les différentes sorties de toiture et bavette zinc en bas de pente et toutes sujétions de mise en oeuvre. Conformément au DTU 40.29 Certification QB du CSTB n° 14-131 Rouleau de 50 m x 1,50 m. HPV, classe R2, type DELTA VENT S ou similaire.	m <sup>2</sup>	235,00	5,05	1 186,75
2.8.2	Fourniture et pose de contre liteaux de 27*40 (espacement env. 0.50m), y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00	5,75	1 351,25
2.8.3	Fourniture et pose de liteau de 27 x 40 y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, pureau conforme aux tuiles choisies, double lattage d'égout et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00	6,05	1 421,75
2.8.4	Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et recouvrement de type LOSANGEE de chez IMERYS ou équivalent, y compris coupes et fixation selon le DTU en vigueur. Après avis des Bâtiment de France  Les tuiles seront posées conformément aux préconisations du fabricant et au DTU 40.21 et disposant caractéristiques suivantes : - De type Grand Moule Faiblement Galbée et de format 13/m <sup>2</sup> . - De coloris Flammé Rustique ou Rouge. - Celle-ci devra pouvoir être posée en joints croisés. - Afin d'améliorer son étanchéité cette Losangée devra posséder un système de double emboîtement. - Pour respecter les valeurs intrinsèques de la tuile terre cuite celle-ci ne devra pas être siliconée. - La fixation des tuiles en partie courante selon les normes DTU 40.22 en vigueur. - Enfin, Les tuiles employées seront conformes à la norme NF-EN 1304 et détentrice de la marque NF.	m <sup>2</sup>	235,00	33,20	7 802,00
2.8.5	Fourniture et pose de demi-tuile y compris fixation par vissage sur liteaux.	ml	74,83	10,26	767,76
2.8.6	Fourniture et pose de tuiles chatières de ventilation y compris peigne.	U	12	27,00	324,00
2.8.7	Fourniture et pose de faitage ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	ml	14,93	42,56	635,42
2.8.8	Fourniture et pose d'arêtier ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	ml	6,18	48,95	302,51
2.8.9	Plus value pour tranchis de tuile y compris alignement et fixation des coupes.	ml	12,36	12,16	150,30

## Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 6/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.8.10	Fourniture et pose d'about de faitage et d'arêtier en terre cuite y compris fixation.	U	5	35,00	175,00
2.8.11	Fourniture et pose de calotte tri directionnelle y compris fixation.	U	1	50,00	50,00
2.8.12	Fourniture et pose de tuile verre correspondant à celle existante y compris façon de renvoi d'eau au-dessus de la tuile, fourniture et pose d'écran écran sous toiture translucide et toutes sujétions. Ces tuiles de verre servent à éclairer les combles mais cela engendre de nombreuses ouvertures dans l'écran sous toiture ce qui le rend moins étanche.	U	44	30,00	1 320,00
	<i>Total COUVERTURE EN TUILE</i>				15 486,74
2.9	<b>COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</b>				
2.9.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bande d'égout ventilée y compris fixation par patte agrafée.	ml	10,80	37,50	405,00
2.9.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour couverture à tasseaux en une seule longueur et largeur de feuille 500 max., selon les normes DTU en vigueur y compris pour relevé contre mur et bandeau, chemise de garantie, tasseaux trapézoïdaux, couvre-joints de tasseaux, nez et tête de couvre-joint de tasseaux, fixation par patte en zinc sous tasseaux bois et toutes sujétions de mise en œuvre.	m <sup>2</sup>	49,58	120,36	5 967,45
2.9.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème de faitage ventilé y compris façon de relevé y fixation sur tasseaux trapézoïdaux.	ml	7,20	61,47	442,58
	<i>Total COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</i>				6 015,03
2.10	<b>ZINGUERIE</b>				
2.10.1	<b>CHENEaux SUSPENDUS DE 33</b>				
2.10.1.1	Fourniture et pose de zinc pour chéneau de 33 bas de pente, y compris brides de maintiens.	ml	43,94	37,12	1 631,05
2.10.1.2	Fourniture et pose de zinc pour fond de chéneau soudé.	U	10	12,15	121,50
2.10.1.3	Fourniture et pose de zinc pour naissance soudée de Ø100.	U	5	16,40	82,00
2.10.1.4	Fourniture et pose de zinc pour retour d'équerre extérieure soudée.	U	2	39,00	78,00
2.10.1.5	Fourniture et pose de zinc pour jonction de dilatation soudée.	U	4	45,00	180,00
	<i>Total CHENEaux SUSPENDUS DE 33</i>				2 092,55
2.10.2	<b>ZINGUERIE SUR TUILE</b>				
2.10.2.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette bas de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, larmier fixé avec une patte tôle, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	51,54	42,69	2 200,24
2.10.2.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour courant y compris coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	33,05	72,50	2 396,13
2.10.2.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue encaissée de derrière de lucarne y compris raccord avec les courants, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	3,60	89,64	322,70
2.10.2.4	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour noue encaissée y compris soudure des jonctions, façon de pente au pliage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	4,00	92,50	370,00
2.10.2.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue à redans encaissée y compris double agrafure, redans à ourlet, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	4,41	140,25	618,50
2.10.2.6	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	3	475,25	1 425,75
2.10.2.7	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 6 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	1	556,25	556,25
2.10.2.8	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 8 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	2	602,25	1 204,50

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.10.2.9	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de ventilation, y compris chapeau chinois, ajustage, soudure, fixation du tuyau d'évent et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	7	275,42	1 927,94
2.10.2.10	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette haut de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	9,09	47,58	432,50
2.10.2.11	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	4,51	42,15	190,10
2.10.2.12	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	4,51	20,25	91,33
2.10.2.13	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	58,92	17,85	1 051,72
2.10.2.14	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	58,92	27,45	1 617,35
	<b>Total ZINGUERIE SUR TUILE</b>				14 405,01
2.10.3	<b>ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux</b>				
2.10.3.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	2	346,58	693,16
2.10.3.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de cheminée 5 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	1	375,80	375,80
2.10.3.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	21,31	42,15	898,22
2.10.3.4	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	21,31	20,25	431,53
2.10.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	10,89	17,85	194,39
2.10.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	10,89	27,45	298,93
	<b>Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux</b>				2 892,03
	<b>Récapitulation ZINGUERIE</b>				
	Total CHENEAUX SUSPENDUS DE 33				2 092,55
	Total ZINGUERIE SUR TUILE				14 405,01
	Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEaux				2 892,03
	<b>Total ZINGUERIE</b>				19 389,59
2.11	<b>SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				
2.11.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 500,00	2 500,00
	<b>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				2 500,00
	<b>Récapitulation OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				950,00
	DEPOSE COUVERTURE TUILE				2 988,48
	DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEaux				610,02
	DEPOSE ZINGUERIE				2 161,20
	DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE				507,77
	EVACUATION ET PROTECTION				2 874,03

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
	CHARPENTE BOIS SECONDAIRE				3 401,69
	COUVERTURE EN TUILE				15 486,74
	COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC				6 815,03
	ZINGUERIE				19 389,59
	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				2 500,00
	<b>Total OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				57 685,35
	Total du lot hors T.V.A.				57 685,35
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	5 768,54
	<b>Total T.T.C. OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				63 453,89
3	<b>OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				
3.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
3.1.1	Mise en place d'un échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour réfection du bris en ardoise sur rue y compris : - Déduction de la sapine sur le marché de base - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès de l'échafaudage sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	m²	478,24	13,50	6 456,24
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				6 456,24
3.2	<b>DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.2.1	Dépose d'ardoise naturelle sur bris, sans réemploi	m²	13,89	16,23	225,43
3.2.2	Dépose de la bande de réparation au faitage en plomb.	ml	17,08	10,15	173,36
3.2.3	Dépose de dessus de lucarne avec soin y compris patte de fixation (dév. : 2.13*0.60).	U	7	52,30	366,10
3.2.4	Dépose de courant contre mur y compris partie cintrée sur les pieds de la lucarne centrale.	ml	49,60	8,48	420,61
3.2.5	Dépose d'entablement en zinc sur corniche pierre y compris dépose des patte de maintien avec soin et reprise du support si nécessaire.	ml	17,08	12,45	212,65
3.2.6	Dépose de descente d'eaux pluviales y compris bague, collier et ancienne fixation.	ml	6,20	6,25	38,75
3.2.7	Dépose de bande à rabat pour raccord contre mur.	ml	49,60	9,46	469,22
3.2.8	Dépose de l'ancien voligeage y compris pointe de fixation.	m²	13,89	6,87	95,42
3.2.9	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m²	13,89	2,04	28,34
3.2.10	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m³	13,89	87,49	1 215,24
3.2.11	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier.	m²	13,89	5,40	75,01
	<b>Total DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				3 320,13
3.3	<b>BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.3.1	Fourniture et pose d'ardoise naturelle sur bris y compris doublis, ardoise d'approche, coupe, épaulement et écornement en rive, fixation au crochet pointe inox noir et pointe cuivre pour les coupes, épaisseur d'ardoise: 4,50mm minimum y compris toutes sujétions de mise en œuvre.	m²	13,89	185,26	2 573,26

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
3.3.2	Fourniture et pose de plomb épais pour bande réparation au faitage y compris bande de maintien inox, pince rechassée, coupe, ajustage, fixations par crochet inox noir et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,08	69,48	1 106,72
3.3.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noquet d'ardoise y compris coupe d'ardoise, épaulement, écornement, fixation et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	49,60	61,09	3 069,74
3.3.4	Fourniture et pose de plomb épais pour bande à rabat y compris joint mastic sous élément.	ml	49,60	27,34	1 356,06
3.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour d'entablement avec ourlet y compris chemisage des jonctions, patte de maintien, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,08	94,67	1 616,96
3.3.6	Fourniture et pose de zinc en 80/100ème pour habillage de dessus de lucarne y compris tasseaux trapézoïdaux, couvre-joint de tasseaux et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	7	789,00	5 523,00
3.3.7	Fourniture et pose de zinc pour tuyau de descente d'eau pluviale de Ø100 y compris 4 coudes soudés, 4 bagues de maintien, 4 colliers de fixation.	ml	6,20	90,00	558,00
	<b>Total BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				15 883,74
	<b>Récapitulation OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				6 456,24
	DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE				3 320,13
	BRIS EN ARDOISE NATURELLE				15 883,74
	<b>Total OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				25 660,11
	Total du lot hors T.V.A.				25 660,11
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	2 566,01
	<b>Total T.T.C. OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				28 226,12

CYM TOITURE  
 CHARPENTE-COVERTURE-ZINGUERIE  
 2 RUE DE LA GARE  
 69000 LYON  
 TEL: 0614801451  
 WWW.CYMENTREPRISE  
 SIRET 534129358



Votre correspondant : Damien JOMARD  
 Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON  
 Mobile : 06 30 75 92 92  
 Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## LETTRÉ D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES (Pièce à fournir lors de la remise du dossier de consultation compété)

### 13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON

#### ❖ IMPORTANT :

Ce document est obligatoire pour nous permettre de valider définitivement votre proposition. Dans le cas où, il manquerait dans votre dossier à la date de clôture de l'appel d'offre, votre dossier ne pourra pas être retenu.

#### ❖ ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Nom, prénom et qualité du signataire :
  - o M. MERAH Christophe - gérant
- Nom et adresse de l'entreprise :
  - o CYM TOITURE - 2, Rue de la Gare 69009 Lyon
- Coordonnée mail et téléphone de la personne en charge de l'étude correspondant au dossier d'appel d'offre datant du 23 Décembre 2018 :
  - o Mail : [cymentreprise@yahoo.fr](mailto:cymentreprise@yahoo.fr)
  - o Fixe :
  - o Mobile : 06-14-80-14-51
- Notre dossier de consultation et offre vous ont été envoyées par courrier le :
  - o Mail : par courrier le jeudi 14 Février 2019

- Validation de notre soumission, nous vous confirmons que nous avons :
  - o Pris connaissance de l'ensemble des pièces fournies par votre bureau d'étude.
  - o Pris connaissance de l'emplacement et la configuration de l'immeuble concerné par les travaux.
  - o Pris connaissance des contraintes, possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage et d'évacuation des matériaux.
  - o Pris connaissance des métrés et des prestations prévues dans les pièces techniques.

❖ PRIX :

- LOT N°01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUVI DE TOITURE

o Montant H.T	=	61 635,24 €
o TVA au taux de	% =	6 163,52 €
o Montant TTC =	=	67 798,76 €

- OPTION N°1 : PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE

o Montant H.T	=	57 685,35 €
o TVA au taux de	% =	5 768,35 €
o Montant TTC =	=	63 453,89 €

- OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE

o Montant H.T	=	25 660,11 €
o TVA au taux de	% =	2 566,01 €
o Montant TTC =	=	28 226,12 €

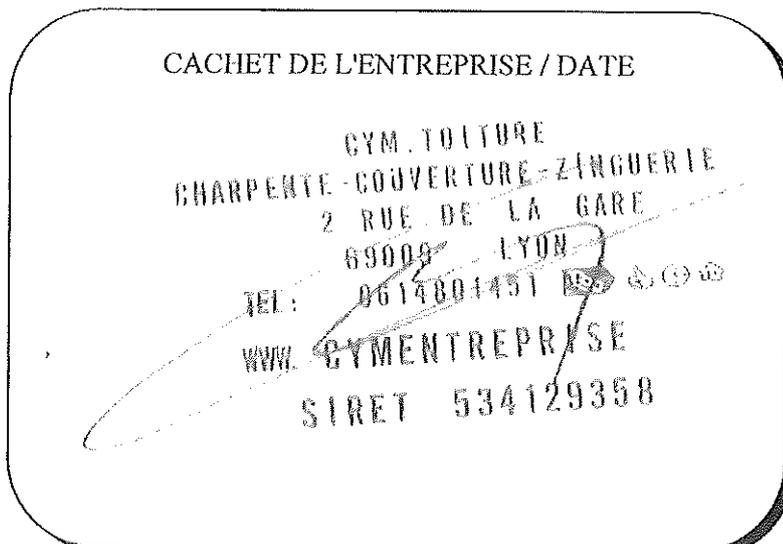
❖ DELAI D'EXECUTION :

- Le délai d'exécution du marché :
 

o Marché de base =	6	Semaines
o Option n°1 =	8	Semaines
o Option n°2 =	3	Semaines

❖ DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE :

- Nous nous engageons à maintenir nos prix pour une durée de douze mois, à compter de la date de remise de notre offre.



**DOSSIER DE CONSULTATION**

Lyon le 23 Décembre 2018



**TRAVAUX SUR SOUCHES DE CHEMINEE**  
**ET RESSUIVI DE TOITURE**

**IMMEUBLE**  
**13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON**

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 syndicat des copropriétaires  
 REGIE JANIN  
 49, BOULEVARD DES BROTEAUX  
 69006 LYON

**MAITRE D'OEUVRE**  
**JOMARD - CHEVALIER CONSEILS**  
 63, rue André Bollier  
 69 307 LYON  
 Tél : 06 30 75 92 92  
 Fax : 04 74 06 70 54  
 jomard.chevalier.conseils@orange.fr

CACHET DE L'ENTREPRISE / DATE

*le 28/12/2018*

~~ASE TOITURES SARL  
 69000 LYON  
 04 74 06 70 54  
 jomard.chevalier.conseils@orange.fr~~



Votre correspondant : Damien JOMARD  
Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON  
Mobile : 06 30 75 92 92  
Fax : 04 74 06 70 54  
Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## CAHIER DES CLAUSES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

### ADRESSE CHANTIER

IMMEUBLE  
 13, Cours Lafayette  
 69006 LYON

### NORMES DU MARCHÉ

Le présent dossier concerne des travaux de réfection de travaux sur les souches de cheminée et de ressuivi de toiture sur l'immeuble ci-dessus référencé.

### GENERALITES

L'entrepreneur sera censé avoir pris connaissance des lieux et en général de toutes les conditions pouvant influencer sur l'exécution, le délai, le coût des travaux à exécuter. Il devra faire part de ses observations éventuelles par écrit avant la signature de son marché. Sans observation de sa part, l'entrepreneur fait siennes les quantités, pièces écrites et prescriptions contenues dans les documents du dossier d'appel d'offres. De plus, le présent devis ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description de tous les matériaux, ouvrages, détails ou dispositifs, il reste entendu que seront compris dans le prix forfaitaire, non seulement tous les ouvrages indiqués aux pièces du marché mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des travaux, suivant toutes les règles de l'art, des règlements et des normes en vigueur ainsi que des règles élémentaires de l'esthétique.

Conseils en Couverture Toiture N° SIRET 528 732 027 00016  
 EURL JOMARD CHEVALIER CONSEILS - Damien JOMARD  
 Tél :06 30 75 92 92 - Fax :04 74 06 70 54  
 jomard.chevalier.conseils@orange.fr

Siège social : LE CLAIR LOGIS 102 Boulevard de la République 01090 MONTMERLE S/S

## NORMES ET REGLEMENT CONCERNANT LA COUVERTURE TUILES

L'entreprise du présent lot couverture tuiles devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission et notamment :

- 40.21 - Couverture en tuiles de terre cuite à emboîtement ou à glissement
- 40.45 - Cahier des clauses spéciales et cahier des charges s'y afférant
- 24.1 – Travaux de fumisterie

Selon les règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (règles N.V 65-67)

## NORMES ET REGLEMENTS CONCERNANT LA ZINGUERIE

L'entreprise du présent lot zinguerie devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur le jour de la soumission et notamment :

- Les cahiers des charges du D.T.U
  - 40.41 – Couverture par éléments métalliques en feuilles longues feuilles en zinc
- Les normes AFNOR
  - NF P34 Métal
  - NF 34 – 402 Zinguerie

## CONTENU DES PRIX FORFAITAIRES

Les prix forfaitaires devront comprendre les fournitures, façons et accessoires au parfait achèvement des ouvrages en conformité avec l'art de bâtir, avec les lois et règlement en vigueur même si certaines de ces fournitures ou façons n'étaient pas mentionnées dans les documents relatifs à ces ouvrages.

**L'entrepreneur ne pourra modifier ultérieurement ses prix forfaitaires en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'il est présumé connaître parfaitement au moment de l'établissement de ces prix. Les prix unitaires engloberont notamment les obligations suivantes :**

- La mise en place d'une sapine d'échafaudage
- La mise en place des protections de sécurité
- La dépose de la tuile existante et la repose après changement partielle de la volige et des chevrons si nécessaire.
- La réfection des moraines au ciment
- Les difficultés d'accès et embarras divers sur le chantier
- Le présent C.C.T.P n'est pas exhaustif. De ce fait, tous les travaux comporteront toutes les perfectionnements nécessaires qui pourraient être omises dans une description et être exécutés suivant toutes les règles de l'art.

## PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses ouvrages, les ouvrages des autres corps d'état ou les ouvrages mitoyens. Les dégâts qui pourraient survenir, soit de son fait, soit de celui de son personnel ou des intempéries : gel, pluie etc....

La remise en état sera alors à sa charge et à ses frais et ceci sans délai d'exécution. Pour palier à ces inconvénients, il lui appartient donc de prendre toutes précautions utiles :

- Protections, bâchages etc....
- Protections contre le vol
- Constat huissier dans appartements, parties communes et commerces avoisinants

Ces prestations étant implicitement contenues dans sa proposition, il assurera directement ou par l'entremise d'un responsable compétent, une surveillance sérieuse de son chantier.

En aucun cas la responsabilité du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre ou de leur représentant ne pourra être recherchée.

### GRAVOIS ET NETTOYAGE

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot seront évacués aux décharges publiques par l'entreprise concernée.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

### SECURITE DE CHANTIER

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel suivant la législation en vigueur sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

L'entreprise devra également se conformer aux demandes éventuelles du coordonnateur de sécurité.

### DEMARCHES ADMINISTRATIVES

L'entreprise devra effectuer toutes démarches administratives auprès des bâtiments de France, services de voirie, plans toitures et déclaration de travaux.

Immeuble concerné : 13, Cours Lafayette 69006 Lyon

JOMARD - CHEVALIER CONSEILS

63, Rue André Bollier  
69307 LYON

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE / DATE

ASF TOITURES SARL  
13, Cours Lafayette 69006 LYON  
03 78 01 92 92  
04 74 06 70 54  
jomard.chevalier.conseils@orange.fr

3 PAGES

Conseils en Couverture Toiture N° SIRET 528 732 027 00016  
EURL JOMARD CHEVALIER CONSEILS - Damien JOMARD

Tél : 06 30 75 92 92 - Fax : 04 74 06 70 54

[jomard.chevalier.conseils@orange.fr](mailto:jomard.chevalier.conseils@orange.fr)

Siège social : LE CLAIR LOGIS 102 Boulevard de le République 01090 MONTMERLE S/S

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>				
1.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
1.1.1	L'entreprise déposera toutes les démarches administratives, auprès des services techniques de Lyon, pour le bon déroulement de chantier : - Déclaration au préalable ou permis de construire selon la situation de la copropriété, - Demande et frais de voirie pour la pose de l'échafaudage, la zone de stockage et toutes autres opérations empiétant sur la voirie,  Une copie de chaque pièce administrative devra être transmise au maître d'œuvre avant le début des travaux.	U	1	600,00	600,00
1.1.2	Mise en place d'une sapine d'échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour accès aux toitures y compris : - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès à la sapine sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1	1 350,00	1 350,00
1.1.3	Installation de chantier réglementaire comprenant les éléments suivants : - Location, double transport, d'un bungalow de chantier et son entretien pendant la durée du chantier, - Location, double transport d'un WC chimique et son entretien hebdomadaire, pendant la durée du chantier.	U	1		
1.1.4	Mise en place d'une protection bas de pente et rive y compris : - Garde corps métallique fixé sur le support selon les préconisations du fabricant, - Plinthes, lisse et sous lisse, - Filets de protection par gravats et/ou par chute  L'installation devra se faire avec l'utilisation d'un harnais de sécurité si nécessaire.	m	56,41	22,50	1 269,23
1.1.5	Mise en place de moyen de levage (monte matériau ou treuil de levage) et d'une goulotte d'évacuation si nécessaire y compris le bâchage de protection sur la benne lors de la dépose de la tuile.	U	1	600,00	600,00
1.1.6	Mise en place d'une zone de stockage devant le chantier comprenant : - Panneaux de stationnement interdit avec arrêté, - Barrière HERAS sur plot ou autres - Fermeture de la zone de stockage à chaque départ de chantier	U	1	300,00	300,00
1.1.7	Mise en place d'une prise électrique de chantier selon utilisé (prévision), le contrôle de l'ampérage par un électricien devra être réalisé avant toute utilisation.	U	1	250,00	250,00
1.1.8	Réalisation d'un constat d'huissier de l'état avant travaux dans les appartements situés sous la toiture et les bris ainsi que les parties communes.  Dans le cas où des magasins sont présents dans la copropriété, un constat des vitrines devra être effectué.	U	1	650,00	650,00
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				5 019,23
1.2	<b>TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</b>				
1.2.1	<b>TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				
1.2.1.1	Prévision pour réfection joints de briques sur cheminées sur toute la hauteur, au mortier bâtard à la chaux+résine en recherche après piquage de l'ancien y compris échafaudage si nécessaire et toutes sujétions d'exécution.	m <sup>2</sup>	20,30	66,00	1 339,80
1.2.1.2	Forfait pour ressuivi des coffrages y compris reprise des glacis aux endroits le nécessitant, fourniture de mitrons en remplacement de ceux manquants et toutes sujétions d'exécution.	U	3	450,00	1 350,00
	<b>Total TRAVAUX D'ENTRETIEN</b>				2 689,80

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 2/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.2.2	<b>REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</b>				
1.2.2.1	Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après : - Affichage dans les parties communes et boîtes aux lettres pour signaler les travaux à venir, - Compris échafaudage tubulaire et toutes sujétions de mise en sécurité, - Bâchage sous l'échafaudage pour éviter les infiltrations en cas de tuile cassée, - Protection de la toiture pour éviter de salir les tuiles et zinguerie au pourtour des édifices - Bouchage des cheminées à l'intérieur des logements si nécessaires, - Bouchage provisoire des feux non tubés pendant la durée des travaux, - Dérasement complet de la souche, - Remontage en plotets à champs ou à plat, à l'identique, - Enduit intérieur des conduits, - Confection d'un couronnement anti ruissellement, - Scellement de mitrons et confection d'un glacis, - Prévoir le passage d'un antenniste pour le réglage éventuel.				
1.2.2.1.1	Souche n°1, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.70 * 1.60 * 1.00 ml de hauteur / 8 feux / 2 tubages / 1 Antenne	U	1	5 405,00	5 405,00
1.2.2.1.2	Souche n°4, brique à champ, sur 2.80ml de hauteur : - 0.69 * 1.45 * 0.27 * 1.61 * 0.69 * 3.05 * 2.80 ml de hauteur / 6 feux / 0 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	21 850,00	21 850,00
1.2.2.1.3	Souche n°5, brique à champ, sur 0.50ml de hauteur : - 0.59 * 0.39 * 1.70 ml ht / 1 feu / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	575,00	575,00
1.2.2.1.4	Souche n°6, brique à champ, sur 1.50ml de hauteur : - 0.42 * 1.62 * 3.20 ml de hauteur / 7 feux / 1 tubage / 0 Antenne (attention cette souche de cheminée est mitoyenne avec celle de l'immeuble voisin)	U	1	5 692,50	5 692,50
1.2.2.1.5	Souche n°7, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.91 * 1.75 * 3.20 ml ht / 13 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	7 204,75	7 204,75
1.2.2.1.6	Souche n°8, brique à champ, sur 1.00ml de hauteur : - 0.88 * 1.70 * 0.67 * 0.24 * 0.21 * 1.36 * 3.20ml ht / 15 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	6 785,00	6 785,00
1.2.2.1.7	Souche n°9, brique à champ, sur 0.90ml de hauteur : - 0.34 * 1.04 * 0.90 ml ht / 4 feux / 0 tubage apparent / 0 Antenne	U	1	1 265,00	1 265,00
	<i>Total Réfection souche de cheminée sur la hauteur indiquée ci-après :</i>				48 777,25
	<i>Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE</i>				48 777,25
	<i>Récapitulation TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</i>				
	Total TRAVAUX D'ENTRETIEN				2 689,80
	Total REFECTION PARTIELLE OU COMPLETE				48 777,25
	<i>Total TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE</i>				51 467,05
1.3	<b>TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</b>				
1.3.1	Forfait pour ressuivi général de la toiture comprenant le remplacement des tuiles défectueuses, vérification des fixation demi tuiles, nettoyage et évacuation des gravats. ( Attention, il faut prévoir un échafaudage ou une échelle avec travail à la corde pour la toiture située en contre bas de la toiture à tasseaux)	m <sup>2</sup>	235,00	5,81	1 365,35
1.3.2	Forfait pour ressuivi général des couvertures à tasseaux en zinc comprenant le remplacement des éléments défectueuses, vérification du supports, nettoyage et évacuation des gravats.	m <sup>2</sup>	49,58	12,35	612,31
1.3.3	Fourniture et pose de crochets de sécurité selon les préconisations du fabricant et des normes en vigueur y compris toutes sujétions de pose et signalisations en toiture.	U	12	49,88	598,56

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
1.3.4	Suivi de la zinguerie existante comprenant : - La fixation des éléments le nécessitant, - Application de membrane bitumineuse sur les partie de zinguerie les plus endommagées, - Nettoyage des zinguerie pour permettre le bon écoulement des eaux pluviales, - Et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	353,76	353,76
1.3.5	Suivi des chéneaux suspendu y compris pose de tirants de renfort, contrôle des pentes, des soudures, des brides de maintiens et nettoyage.	m	43,94	9,82	431,49
1.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris piquage de l'ancien, application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	m	13,82	28,55	394,56
1.3.7	Fourniture et pose de châssis d'accès au toit type GVT de chez Vélux ou équivalent y compris dépose de l'ancien, modification de chevêtre, habillage intérieur si nécessaire et toutes sujétions de mise en oeuvre.	U	1	561,25	561,25
	<i>Total TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE</i>				4 317,28
1.4	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				
1.4.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 000,00	2 000,00
	<i>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</i>				2 000,00
	<i>Récapitulation DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				5 019,23
	TRAVAUX SUR SOUCHE DE CHEMINEE				51 467,05
	TRAVAUX DE RESSUIVI DE TOITURE				4 317,28
	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				2 000,00
	<i>Total DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>				62 803,56
	Total du lot hors T.V.A.				62 803,56
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	6 280,36
	<b>Total T.T.C. LOT N° 01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUIVI DE TOITURE</b>				<b>69 083,92</b>
2	<b>OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				
2.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
2.1.1	Mise en place d'un échafaudage pour accès à la toiture basse, 2,00m environ : - Protection de la toiture sous les pieds d'échafaudage, - Bâchage sous les pieds de l'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre				
	Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	U	1	700,20	700,20
	<i>Total INSTALLATION DE CHANTIER</i>				700,20
2.2	DEPOSE COUVERTURE TUILE				
2.2.1	Dépose de la couverture tuiles, sans réemploi.	m <sup>2</sup>	235,00	10,93	2 560,55
2.2.2	Démolition de faitage y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	m	14,93	9,11	136,01
2.2.3	Démolition d'arêtier y compris piquage du mortier bâtard et dépose des coupes des tranchis.	m	6,18	9,11	56,30
2.2.4	Dépose du littelage existant y compris pointe de fixation, sans réemploi.	m <sup>2</sup>	235,00	1,82	427,70
2.2.5	Dépose de tuile de verre.	U	44	2,19	96,36
	<i>Total DEPOSE COUVERTURE TUILE</i>				3 284,92

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 4/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.3	<b>DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX</b>				
2.3.1	Dépose de la couverture en zinc à tasseaux y compris couvre-joint et tasseaux bois.	m <sup>2</sup>	49,58	9,72	481,92
2.3.2	Dépose de faitage double pente.	ml	7,20	2,43	17,50
	<i>Total DEPOSE COUVERTURE EN ZINCA TASSEAUX</i>				499,42
2.4	<b>DEPOSE ZINGUERIE</b>				
2.4.1	Dépose de chéneau bas de pente y compris brides de maintien et ressuivi du support.	ml	43,94	12,15	533,87
2.4.2	Dépose de noue encaissé derrière les lucarne.	ml	3,60	7,29	26,24
2.4.3	Dépose de noue encaissée contre mur sur lucarne à trois pans.	ml	4,00	7,29	29,16
2.4.4	Dépose de noue à redans y compris redans.	ml	4,41	15,18	66,94
2.4.5	Dépose de couvre-joint de tuile.	ml	73,63		
2.4.6	Dépose de courant contre mur.	ml	14,52	9,11	132,28
2.4.7	Dépose de courant contre bandeau bois.	ml	2,55	9,11	23,23
2.4.8	Dépose de courant mitoyen.	ml	9,13	9,11	83,17
2.4.9	Dépose abergement de cheminées 4 faces.	U	6	18,22	109,32
2.4.10	Dépose abergement de cheminées 5 faces.	U	1	18,22	18,22
2.4.11	Dépose abergement de cheminées 6 faces.	U	1	18,22	18,22
2.4.12	Dépose abergement de cheminées 8 faces.	U	2	18,22	36,44
2.4.13	Dépose abergement ventilation.	U	7	9,72	68,04
2.4.14	Dépose de bavette haute de pente contre mur y compris patte de maintien.	ml	6,37	7,29	46,44
2.4.15	Dépose de bavette de départ de lucarne y compris patte de maintien.	ml	2,72	7,29	19,83
2.4.16	Dépose d'habillage de bandeau bois y compris patte de maintien.	ml	8,99	4,86	43,69
2.4.17	Dépose de main courante.	ml	25,82	3,04	78,49
2.4.18	Dépose de solin y compris piquage de moraines ciment.	ml	69,81	6,68	466,33
	<i>Total DEPOSE ZINGUERIE</i>				1 799,91
2.5	<b>DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.5.1	Dépose de chanlatte bois en bas de pente et de noue.	ml	60,36	1,21	73,04
2.5.2	Dépose de l'ancien voligeage sur les couverture à tasseaux y compris pointe de fixation.	m <sup>2</sup>	49,58	4,86	240,96
2.5.3	Dépose de bandeau bois de rive.	ml	15,02	1,82	27,34
	<i>Total DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</i>				341,34
2.6	<b>EVACUATION ET PROTECTION</b>				
2.6.1	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m <sup>2</sup>	235,00	1,82	427,70
2.6.2	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m <sup>3</sup>	16,45	79,06	1 300,54
2.6.3	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier.	m <sup>2</sup>	284,59	2,43	691,55
	<i>Total EVACUATION ET PROTECTION</i>				2 419,79

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.7	<b>CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				
2.7.1	Prévision de chevron en sapin traité à doubler ou à changer en recherche.	m	35,57	14,13	502,60
2.7.2	Prévision de volige en sapin traité à changer en recherche, y compris dépose de l'ancienne.	m <sup>2</sup>	23,50	22,46	527,81
2.7.3	Fourniture et pose de volige en sapin traité en épaisseur de 22 mm y compris coupe, ajustage et fixation.	m <sup>2</sup>	49,58	25,04	1 241,48
2.7.4	Fourniture et pose bandeaux bois de rive et de faitage en sapin blanchi de 30 mm ou en trois pli de 19 mm d'épaisseur, y compris fixations et deux couches de lasure de protection.	m	27,34	22,39	612,14
2.7.5	Fonçure en sapin traité pour zingueries.	m <sup>2</sup>	25,97	14,88	386,43
	<b>Total CHARPENTE BOIS SECONDAIRE</b>				3 270,46
2.8	<b>COUVERTURE EN TUILE</b>				
2.8.1	Fourniture et pose d'un écran sous toiture hautement perméable à la vapeur d'eau (HPV) y compris renvoi d'eau derrière les différentes sorties de toiture et bavette zinc en bas de pente et toutes sujétions de mise en oeuvre. Conformément au DTU 40.29 Certification QB du CSTB n° 14-131 Rouleau de 50 m x 1,50 m. HPV, classe R2, type DELTA VENT S ou similaire.	m <sup>2</sup>	235,00	4,81	1 130,35
2.8.2	Fourniture et pose de contre liteaux de 27*40 (espacement env. 0.50m), y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00	4,01	942,35
2.8.3	Fourniture et pose de liteau de 27 x 40 y compris traitement fongicide, vermicide, calage, coupes, pureau conforme aux tuiles choisies, double lattage d'égout et toutes sujétions de pose.	m <sup>2</sup>	235,00	5,32	1 250,20
2.8.4	Fourniture et pose de tuiles à double emboîtement et recouvrement de type LOSANGEE de chez IMERYS ou équivalent, y compris coupes et fixation selon le DTU en vigueur. Après avis des Bâtiment de France  Les tuiles seront posées conformément aux préconisations du fabricant et au DTU 40.21 et disposant caractéristiques suivantes : - De type Grand Moule Faiblement Galbée et de format 13/m <sup>2</sup> . - De coloris Flammé Rustique ou Rouge. - Celle-ci devra pouvoir être posée en joints croisés. - Afin d'améliorer son étanchéité cette Losangée devra posséder un système de double emboîtement. - Pour respecter les valeurs intrinsèques de la tuile terre cuite celle-ci ne devra pas être siliconée. - La fixation des tuiles en partie courante selon les normes DTU 40.22 en vigueur. - Enfin, Les tuiles employées seront conformes à la norme NF-EN 1304 et détentrice de la marque NF.	m <sup>2</sup>	235,00	32,98	7 750,30
2.8.5	Fourniture et pose de demi-tuile y compris fixation par vissage sur liteaux.	m	74,83	5,00	374,15
2.8.6	Fourniture et pose de tuiles chatières de ventilation y compris peigne.	U	12	31,57	378,84
2.8.7	Fourniture et pose de faitage ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	m	14,93	51,91	775,02
2.8.8	Fourniture et pose d'arêtier ventilé à sec y compris : - Closoir zinc/plomb, - Lisse bois, - Vis, - Tuile faitière en terre cuite correspond à la tuile en partie courante, - Et fixation crochets ou vissage.	m	6,18	51,91	320,80
2.8.9	Plus value pour tranchis de tuile y compris alignement et fixation des coupes.	m	12,36	15,18	187,62

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.8.10	Fourniture et pose d'about de faitage et d'arêtier en terre cuite y compris fixation.	U	5	15,18	75,90
2.8.11	Fourniture et pose de calotte tri directionnelle y compris fixation.	U	1	46,98	46,98
2.8.12	Fourniture et pose de tuile verre correspondant à celle existante y compris façon de renvoi d'eau au-dessus de la tuile, fourniture et pose d'écran écran sous toiture translucide et toutes sujétions. Ces tuiles de verre servent à éclairer les combles mais cela engendre de nombreuses ouvertures dans l'écran sous toiture ce qui le rend moins étanche.	U	44	27,27	1 199,88
	<i>Total COUVERTURE EN TUILE</i>				14 432,39
2.9	<b>COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</b>				
2.9.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bande d'égout ventilée y compris fixation par patte agrafe.	ml	10,80	25,10	271,08
2.9.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour couverture à tasseaux en une seule longueur et largeur de feuille 500 max., selon les normes DTU en vigueur y compris pour relevé contre mur et bandeau, chemise de garantie, tasseaux trapézoïdaux, couvre-joints de tasseaux, nez et tête de couvre-joint de tasseaux, fixation par patte en zinc sous tasseaux bois et toutes sujétions de mise en œuvre.	m <sup>2</sup>	49,50	128,92	6 391,85
2.9.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème de faitage ventilé y compris façon de relevé y fixation sur tasseaux trapézoïdaux.	ml	7,20	55,06	396,43
	<i>Total COUVERTURE A TASSEaux EN ZINC</i>				7 059,36
2.10	<b>ZINGUERIE</b>				
2.10.1	<b>CHENEaux SUSPENDUS DE 33</b>				
2.10.1.1	Fourniture et pose de zinc pour chéneau de 33 bas de pente, y compris brides de maintiens.	ml	43,94	35,13	1 543,61
2.10.1.2	Fourniture et pose de zinc pour fond de chéneau soudé.	U	10	8,44	84,40
2.10.1.3	Fourniture et pose de zinc pour naissance soudée de Ø100.	U	5	14,57	72,85
2.10.1.4	Fourniture et pose de zinc pour retour d'équerre extérieure soudée.	U	2	25,56	51,12
2.10.1.5	Fourniture et pose de zinc pour jonction de dilatation soudée.	U	4	38,36	153,44
	<i>Total CHENEaux SUSPENDUS DE 33</i>				1 905,42
2.10.2	<b>ZINGUERIE SUR TUILE</b>				
2.10.2.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette bas de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, larmier fixé avec une patte tôle, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	51,54	52,00	2 680,08
2.10.2.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour courant y compris coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	33,05	75,93	2 509,49
2.10.2.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue encaissée de derrière de lucarne y compris raccord avec les courants, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	3,60	73,94	266,18
2.10.2.4	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour noue encaissée y compris soudure des jonctions, façon de pente au pliage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	4,00	87,04	348,16
2.10.2.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noue à redans encaissée y compris double agrafure, redans à ourlet, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	4,41	160,92	709,66
2.10.2.6	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	3	453,96	1 361,88
2.10.2.7	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 6 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	1	536,67	536,67
2.10.2.8	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abergement de cheminée 8 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	2	566,43	1 132,86

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
2.10.2.9	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de ventilation, y compris chapeau chinois, ajustage, soudure, fixation du tuyau d'évent et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	7	246,02	1 722,14
2.10.2.10	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour bavette haut de pente y compris tasseaux trapézoïdaux avec couvre-joint, coupe, ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	9,09	33,39	303,52
2.10.2.11	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	4,51	39,94	180,13
2.10.2.12	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	4,51	16,23	73,20
2.10.2.13	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	58,92	24,91	1 467,70
2.10.2.14	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	58,92	24,91	1 467,70
	<b>Total ZINGUERIE SUR TUILE</b>				14 759,37
2.10.3	<b>ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEAUX</b>				
2.10.3.1	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de cheminée 4 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	2	315,65	631,30
2.10.3.2	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour abbergement de cheminée 5 faces y compris ajustage, soudure et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	1	315,65	315,65
2.10.3.3	Fourniture et pose de zinc 80/100ème pour habillage de bandeau avec ourlet rechassé et en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit. L'application d'une lasure ou peinture prévue dans la poste de charpente sera déduit dans vos prix unitaires.	ml	21,31	35,08	747,55
2.10.3.4	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour main courante en éléments d'un mètre, fixation au clou calotin interdit.	ml	21,31	22,58	481,18
2.10.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour solin y compris fixation au support avec cheville et vis, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	10,89	16,23	176,74
2.10.3.6	Réfection des moraines au mortier bâtard à la chaux+résine y compris application d'un primaire d'accroche sur le mur existant si nécessaire.	ml	10,89	24,91	271,27
	<b>Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEAUX</b>				2 623,69
	<b>Récapitulation ZINGUERIE</b>				
	Total CHENEAX SUSPENDUS DE 33				1 905,42
	Total ZINGUERIE SUR TUILE				14 759,37
	Total ZINGUERIE SUR COUVERTURE A TASSEAUX				2 623,69
	<b>Total ZINGUERIE</b>				19 288,48
2.11	<b>SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				
2.11.1	En cas de non utilisation de cette somme, celle-ci sera déduite du décompte général définitif.	U	1	2 500,00	2 500,00
	<b>Total SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS</b>				2 500,00
	<b>Récapitulation OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				700,20
	DEPOSE COUVERTURE TUILE				3 284,92
	DEPOSE COUVERTURE EN ZINC A TASSEAUX				499,42
	DEPOSE ZINGUERIE				1 799,91
	DEPOSE CHARPENTE BOIS SECONDAIRE				341,34
	EVACUATION ET PROTECTION				2 419,79

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
	CHARPENTE BOIS SECONDAIRE				3 270,46
	COUVERTURE EN TUILE				14 432,39
	COUVERTURE A TASSEAUX EN ZINC				7 059,36
	ZINGUERIE				19 288,48
	SOMME DE TRAVAUX IMPREVUS				2 500,00
	<b>Total OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				<b>55 596,27</b>
	Total du lot hors T.V.A.				55 596,27
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	5 559,63
	<b>Total T.T.C. OPTION N°1: PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE</b>				<b>61 155,90</b>
3	<b>OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				
3.1	<b>INSTALLATION DE CHANTIER</b>				
3.1.1	Mise en place d'un échafaudage (hauteur 24,00ml environ à l'égout), pour réfection du bris en ardoise sur rue y compris : - Déduction de la sapine sur le marché de base - Protection des sols sous les pieds d'échafaudage, - Plinthes, filet de protection par gravats, - Platelage pour passage piétons et pose de protections sur les pieds d'échafaudage, - Location pendant la durée des travaux et double transport, - Toutes sujétions de mise en œuvre  L'accès de l'échafaudage sera fermé et non-accessible après chaque départ de chantier.  Les points d'ancrage seront bouchés et teintés avec un RAL approchant la couleur de la façade	m <sup>2</sup>	478,24	12,60	6 025,82
	<b>Total INSTALLATION DE CHANTIER</b>				<b>6 025,82</b>
3.2	<b>DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.2.1	Dépose d'ardoise naturelle sur bris, sans réemploi	m <sup>2</sup>	13,89	17,01	236,27
3.2.2	Dépose de la bande de réparation au faîtage en plomb.	ml	17,08	7,90	134,93
3.2.3	Dépose de dessus de lucarne avec soin y compris patte de fixation (dév. : 2.13*0.60).	U	7	41,91	293,37
3.2.4	Dépose de courant contre mur y compris partie cintrée sur les pieds de la lucarne centrale.	ml	49,60	12,75	632,40
3.2.5	Dépose d'entablement en zinc sur corniche pierre y compris dépose des patte de maintien avec soin et reprise du support si nécessaire.	ml	17,08	13,36	228,19
3.2.6	Dépose de descente d'eaux pluviales y compris bague, collier et ancienne fixation.	ml	6,20	7,90	48,98
3.2.7	Dépose de bande à rabat pour raccord contre mur.	ml	49,60	6,68	331,33
3.2.8	Dépose de l'ancien voligeage y compris pointe de fixation.	m <sup>2</sup>	13,89	7,90	109,73
3.2.9	Balayage, reclouage du support, révision du voligeage et calage si nécessaire.	m <sup>2</sup>	13,89	2,43	33,75
3.2.10	Descente et évacuation de gravats en décharge public.	m <sup>3</sup>	13,89	47,12	654,50
3.2.11	Bâchage avec soin pendant la durée des travaux y compris vérification journalière avant chaque départ de chantier.	m <sup>2</sup>	13,89	13,36	185,57
	<b>Total DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				<b>2 889,02</b>
3.3	<b>BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				
3.3.1	Fourniture et pose d'ardoise naturelle sur bris y compris doublis, ardoise d'approche, coupe, épaulement et écornement en rive, fixation au crochet pointe inox noir et pointe cuivre pour les coupes, épaisseur d'ardoise: 4,50mm minimum y compris toutes sujétions de mise en œuvre.	m <sup>2</sup>	13,89	210,68	2 926,35

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)

Prix de l'Estimation Page 9/9

Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Montant HT
3.3.2	Fourniture et pose de plomb épais pour bande réparation au faitage y compris bande de maintien inox, pince rechassée, coupe, ajustage, fixations par crochet inox noir et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,88	57,87	988,42
3.3.3	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour noquet d'ardoise y compris coupe d'ardoise, épaulement, écornement, fixation et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	49,60	39,86	1 977,06
3.3.4	Fourniture et pose de plomb épais pour bande à rabat y compris joint mastic sous élément.	ml	49,60	22,73	1 127,41
3.3.5	Fourniture et pose de zinc 70/100ème pour d'entablement avec ourlet y compris chemisage des jonctions, patte de maintien, coupe, ajustage et toutes sujétions de mise en œuvre.	ml	17,88	88,53	1 512,09
3.3.6	Fourniture et pose de zinc en 80/100ème pour habillage de dessus de lucarne y compris tasseaux trapézoïdaux, couvre-joint de tasseaux et toutes sujétions de mise en œuvre.	U	7	602,76	4 219,32
3.3.7	Fourniture et pose de zinc pour tuyau de descente d'eau pluviale de Ø100 y compris 4 coudes soudés, 4 bagues de maintien, 4 colliers de fixation.	ml	6,20	51,25	317,75
	<b>Total BRIS EN ARDOISE NATURELLE</b>				<b>13 068,40</b>
	<b>Récapitulation OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				
	INSTALLATION DE CHANTIER				6 025,82
	DEPOSE DE BRIS EN ARDOISE NATURELLE				2 889,02
	BRIS EN ARDOISE NATURELLE				13 068,40
	<b>Total OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE</b>				<b>21 983,24</b>
	Total du lot hors T.V.A.				21 983,24
	T.V.A. au taux de 10,00%			10,00%	2 198,32
	Total T.T.C. OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE				24 181,56

Le 18/11/2019





Votre correspondant : Damien JOMARD

Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON

Mobile : 06 30 75 92 92

Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

## LETTRE D'ENGAGEMENT SUR APPEL D'OFFRES (Pièce à fournir lors de la remise du dossier de consultation compété)

### 13, COURS LAFAYETTE 69006 LYON

#### ❖ IMPORTANT :

Ce document est obligatoire pour nous permettre de valider définitivement votre proposition. Dans le cas où, il manquerait dans votre dossier à la date de clôture de l'appel d'offre, votre dossier ne pourra pas être retenu.

#### ❖ ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

- Nom, prénom et qualité du signataire :
  - o M. PAGNON Arnel / Co-Gérant
- Nom et adresse de l'entreprise :
  - o ASF TOITURES SARL AVENUE DE LA GARE 69380 MARCILLY D'AZERGUES
- Coordonnée mail et téléphone de la personne en charge de l'étude correspondant au dossier d'appel d'offre datant du 23 Décembre 2018 :
  - o Mail : [contact@asf-toitures.fr](mailto:contact@asf-toitures.fr)
  - o Fixe : 04,72,09,01,62
  - o Mobile :
- Notre dossier de consultation et offre vous ont été envoyées par courrier le :
  - o Mail : par courrier le 28 Janvier 2019

- Validation de notre soumission, nous vous confirmons que nous avons :
  - o Pris connaissance de l'ensemble des pièces fournies par votre bureau d'étude.
  - o Pris connaissance de l'emplacement et la configuration de l'immeuble concerné par les travaux.
  - o Pris connaissance des contraintes, possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage et d'évacuation des matériaux.
  - o Pris connaissance des métrés et des prestations prévues dans les pièces techniques.

❖ PRIX :

- LOT N°01 : SOUCHE DE CHEMINEE ET RESSUVI DE TOITURE
 

o Montant H.T	=	62 803,56 €
o TVA au taux de	% =	6 280,36 €
o Montant TTC =	=	69 083,92 €

- OPTION N°1 : PLUS-VALUE POUR REFECTION DE LA TOITURE TUILE
 

o Montant H.T	=	55 596,27 €
o TVA au taux de	% =	5 559,63 €
o Montant TTC =	=	61 155,90 €

- OPTION N°2: PLUS-VALUE POUR REFECTION DU BRIS EN ARDOISE SUR RUE
 

o Montant H.T	=	21 983,24 €
o TVA au taux de	% =	2 198,32 €
o Montant TTC =	=	24 181,56 €

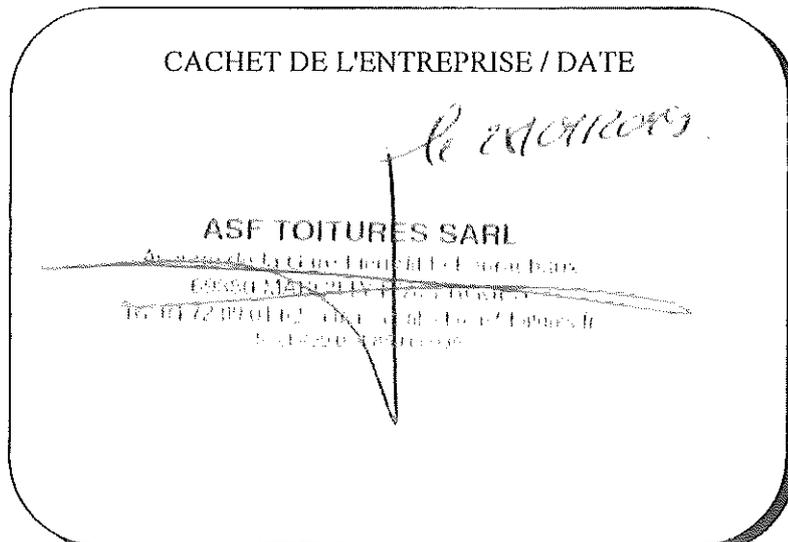
❖ DELAI D'EXECUTION :

- Le délai d'exécution du marché :
 

o Marché de base =	7	Semaines
o Option n°1 =	9	Semaines
o Option n°2 =	4	Semaines

❖ DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE :

- Nous nous engageons à maintenir nos prix pour une durée de douze mois, à compter de la date de remise de notre offre.



Régie JANIN  
49 Bd des BROTTEAUX  
69006 LYON

Lyon, le 01 Octobre 2020

A l'attention de M COTTIN et Mme BAUDAIN

Objet : Diagnostic avant travaux des souches de cheminées

*Opération située : 13 Cours LAFAYETTE 69006 Lyon*

*Réf : 000942*

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à votre consultation, je vous adresse ci-après notre meilleur devis pour la réalisation des missions citées en objet. Nous retenons que l'emprise de votre projet correspond à l'image suivante :





Notre proposition s'articule autour des points suivants :

### **CHAMP DE LA MISSION**

L'ensemble est composé d'un bâtiment :

Conformément à la réglementation en vigueur, la recherche d'amiante, de plomb portera sur l'ensemble des matériaux présents sur les souches de cheminées en avant travaux.

Des sondages seront effectués par le technicien afin d'établir la présence ou l'absence d'amiante dans les parties confinées.

Le repérage Plomb visera tous les matériaux, à savoir les peintures, les zingueries et éléments d'étanchéités.

Une cartographie et des planches photographiques identifieront tous les matériaux recherchés et contenant et les sondages réalisés pour prélèvements.

### **MODE OPERATOIRE**

Des analyses devront être effectuées sur les matériaux suspects ; des prélèvements seront réalisés afin d'être confiés à un laboratoire agréé pour analyses.

A ce stade, et sans avoir pu voir l'immeuble concerné, il n'est pas possible de quantifier précisément le nombre de prélèvements nécessaires, mais nous estimons à 8 unités.

**Etant rappelé que c'est bien le nombre de prélèvements réellement réalisés qui serait *in fine* facturé.**

Le repérage Plomb s'effectue à l'aide d'un détecteur à fluorescence X.



## CONDITIONS TARIFAIRES

La toiture étant inaccessible une nacelle de grande hauteur sera nécessaire.

La charge de travail globale est estimée à 2 jours (*1 jour sur site et 1 jour pour traitement bureau de l'ensemble*).

- Forfait repérages & rapports Amiante / Plomb :	800.00 € HT
- Prix unitaire Prélèvement & scanning PHAZIR :	2.00 € HT
- Prix unitaire Analyse amiante :	50.00 € HT
-Nacelle de 50 mètres + autorisation d'empiétement sur chaussée	1300.00 € HT

Ces prix intègrent le relevé des mètres des zones amiantées (*m<sup>2</sup>, m linéaires, quantité*) ou contenant du plomb et le chiffrage du désamiantage et du curage plomb.

## PLANNING

Nous sommes en mesure d'intervenir sous 15 jours ouvrés à compter de votre commande.

Les rapports par bâtiment vous parviendront (*Plomb & Amiante*) sous 15 jours ouvrés, sortie de site. (*Selon délais laboratoires*).

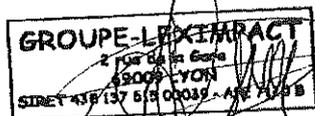
Dans l'attente de notre prochain contact, je vous prie, Madame, Monsieur, d'accepter mes sincères salutations.

**BON POUR ENGAGEMENT**

*Philippe BELIN*  
Directeur des Opérations

**BON POUR ACCORD**

*Commanditaire*



- Cette offre à une validité de 3 mois à date de rédaction.



DEVIS N° <b>DE20-10428</b>	Date : <b>05/10/2020</b>
<b>ANAPLOMB</b> <b>7 avenue Barthélémy Thimonnier, 69300 CALUIRE</b> <b>Tél. : 04.72.61.11.64 / info@anaplomb.fr</b>  SIRET : .....40819462900064 Police d'assurance : ....AXA FRANCE 4258231004 Code APE : .....7120B Capital social : 7622.45 € - N°TVA : 27408194629	

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Devis correspondant au(x) dossier(s) :

Référence	Prévue le	Immeuble bâti à visiter
DDT_15399_SYNDICAT_LYON 06	05/10/2020	SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES 13 Cours Lafayette 69006 LYON 06

Prestation réalisée : Diag amiante avant travaux

Référence	Désignation	P Unit C HT	Taux TVA	Quant.	Montant C HT	Montant TVA	Montant C TTC
AT	Repérage amiante (intervention sur site, élaboration du rapport, envoi des prélèvements)	290,00	20	1	290,00	58,00	348,00
LABO	Prélèvement amiante pour analyse en laboratoire. 2 prélèvements par cheminées	50,00	20	6	300,00	60,00	360,00
DIVERS	Lors de l'intervention il faudra sécuriser la toiture	0,00	20	1	0,00	0,00	0,00

Total HT	590,00 €
Détail TVA	TVA 20% : 118 €
Total TTC	<b>708,00 €</b>

**\*Le nombre de prélèvements indiqué est indicatif et est susceptible d'être réajusté sur site, selon l'avis de l'opérateur, en application de l'arrêté du 16 juillet 2019.**

Devis valable 1 mois - Pénalités de retard (taux annuel) : 9.00% - Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement conformément aux articles L441-3 et L441-6 du code de commerce - Pas d'escompte pour paiement anticipé

**BON POUR ACCORD**  
Dater et signer

# CONDITIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES

## Diagnostiques immobiliers et autre activités

Ces conditions fixent le champ d'application et les exonérations des interventions de la société ANAPLOMB.

### 1) Rendez-vous

1.1 Lorsqu'un rendez-vous a été fixé, une éventuelle modification ou annulation est possible à condition expresse que nos services soient alertés la veille de l'intervention avant 16h00.

1.2 L'expert ANAPLOMB se présente dans une plage horaire de vingt minutes fixée lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence du locataire, donneur d'ordre ou propriétaire ou de tout retard supérieur à vingt minutes, la société ANAPLOMB appliquera au donneur d'ordre une facture forfaitaire de 60€ TTC.

1.3 Toute annulation d'un rendez-vous le jour même fera également l'objet d'une facturation forfaitaire de 60€ TTC.

### 2) Diagnostiques :

Les prestations sont réalisées en application des textes réglementaires mentionnés ci-dessous en suivant les prescriptions, la méthodologie ainsi que les modes opératoires préconisés.

Le prestataire s'engage à faire réaliser les missions qui lui sont confiées par un opérateur possédant une attestation de compétence délivrée par un organisme accrédité conformément aux prescriptions de la norme NF EN45012. Ses aptitudes ont été validées par un organisme de certification dûment habilité.

#### a) Amiante Avant-démolition

L'intitulé de la mission

« Rapport de mission de repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante avant démolition ».

2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article R. 1334-19 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».

Conjointement, l'article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l'évaluation des risques que le maître d'ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérigène portant sur les matériaux susceptibles d'en contenir et qui doivent faire l'objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conformer aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble à démolir.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini par la liste C de l'Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017

#### b) Amiante Avant-travaux :

2.1 L'intitulé de la mission

« Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux ».

2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»

Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 et l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017

### 3) Suppléments éventuels

4.1 Les déplacements hors agglomération feront l'objet d'un accord avant intervention.

4.2 En cas d'erreur dans les informations communiquées par le client (nombre de pièces, superficie, nombre d'étages, numéros de lots,...) une régularisation de tarif sera appliquée.

4.3 Les éventuels prélèvements d'échantillons pour analyses par un laboratoire agréé sont facturés en supplément de la mission.

### 4) Attribution de compétence

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.

### 5) Tarifs et Règlement

Les missions sont facturées selon les tarifs en vigueur le jour de la mission.

Le règlement s'effectue au comptant au démarrage de la mission sauf pour les clients en compte chez ANAPLOMB pour lesquels le règlement s'effectue à réception de facture. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, article L 441-6 du code de commerce, une indemnité

calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Page 81/100

En fonction des missions et du montant des RRR peuvent être accordées dans une limite de 20% du montant de la facture HT.

### 6) Assurances

La société ANAPLOMB est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance AXA située 57 rue Boileau 69006 LYON sous le numéro 4258231004. Le client doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux opérateurs de l'entreprise ANAPLOMB et les incidents ou accidents dont la responsabilité lui incomberait.

### 7) Décrets d'application

Les décrets d'application qui encadrent les prestations réalisées par ANAPLOMB sont susceptibles de changer avec la réglementation.

ANAPLOMB ne peut en aucun cas être tenu responsable des changements ultérieurs de la réglementation.

Document mis à jour le 02/07/2018 10:35:50

Nous vous remercions de bien vouloir la lire entièrement la présente note d'information avant de transmettre des informations vous concernant à la société ANAPLOMB (ci-après « Nous »).

Nous mettons régulièrement à jour ce document notamment en fonction des évolutions légales. Toute mise à jour est disponible sur <https://www.anaplomb.fr/>

Nous sommes responsables du traitement des données à caractère personnel (ci-après « DCP ») que nous traitons.

Nous prenons les dispositions nécessaires afin d'assurer un niveau de sécurité aux dites DCP, en conformité avec la loi française n°78-17, dite « Informatique et libertés », et le Règlement européen sur la Protection des Données ( RGPD ) n°2016/79 du 27 avril 2016.

Lorsque vous remplissez des questionnaires ou documents vous concernant, le caractère obligatoire de l'information qui vous est demandée est signalé par un astérisque, car ces informations sont nécessaires afin de nous permettre de remplir nos obligations vis-à-vis de vous, à savoir fournir nos prestations de service. Si vous ne nous communiquez pas les informations obligatoires Nous ne pourrions pas vous offrir le service attendu.

### 1. DÉTAIL DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES

Nous collectons les DCP vous concernant, que vous nous communiquez volontairement, lorsque vous nous sollicitez pour une demande de devis ou pour la réalisation d'un Diagnostic de votre bien immobilier.

Nous collectons et traitons des données directement personnelles telles :	Nous collectons et traitons des données indirectement personnelles telles :
Nom, prénoms du propriétaire, ses coordonnées postales, téléphoniques, adresse e-mail,	Section cadastrale
Le cas échéant informations supplémentaires telles : <i>identités et coordonnées des occupants du bien (locataire par exemple), identités des personnes chargées de la gestion du syndic, Autres</i>	Identifiant fiscal (pour l'électricité) Numéros de lots Nombre d'enfants et âge (pour le plomb) Photos du bien Le résultat des différents diagnostics Des documents annexes contenant des DCP tels : <i>Les factures énergies, Le titre de propriété, L'état descriptif de division, L'étude Thermique, Le dossier Technique Global, Les plans et croquis,</i>

### 2. FINALITÉ DE LA COLLECTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DURÉE DE CONSERVATION

Nous collectons les DCP vous concernant,

- lorsque vous nous sollicitez pour une demande de devis ou pour la réalisation d'un Diagnostic de Performance Énergétique de votre bien immobilier

- pour effectuer des opérations relatives à la gestion de la relation commerciale (tels comptabilité, suivi de notre relation client) ;

Durée de conservation :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. A cet égard, nous vous invitons à vous rendre sur notre site afin de consulter le tableau dédié à la durée de validité de chaque diagnostic (vente et location). En outre, les données collectées pour la gestion de la relation contractuelle seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle et en archivage pendant une durée de cinq (5) ans suivant la fin de ladite relation contractuelle, lorsqu'elles présentent un intérêt administratif, notamment pour l'établissement de la preuve d'un droit ou d'un contrat.

### 3. DÉTAIL DES DESTINATAIRES DES DONNÉES PERSONNELLES

La loi nous impose de transmettre sans certains cas certaines DCP à des autorités publiques, voire à certains acteurs privés, sans obtenir votre consentement préalable ; dans les autres cas nous ne transmettons vos DCP qu'après autorisation préalable de votre part.

DCP transmises sans autorisation préalable de l'intéressé (propriétaire)	DCP transmises avec autorisation préalable du propriétaire
Diagnostic de Performance Énergétique : DCP transmises à l'ADEME	Dossier de Diagnostic Technique adressé au notaire qui l'annexe à la promesse de vente, ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente
En cas de détection de termites, plomb, amiante, radon, mères : DCP transmises à la Marie, à la Préfecture et éventuellement à l'ARS	Dossier de Diagnostic Technique adressé aux agences immobilières en charge de la transaction
En cas de Danger Grave et Imminent relativement à un problème lié au gaz : DCP transmises au fournisseur de gaz	
État des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols - ESRIS (anciennement ERNMT) : l'état est établi après une demande effectuée via un formulaire accessible sur la plateforme Preventimmo	
En cas de litige : DCP transmises à notre assureur Responsabilité Civile Professionnelle AXA	
DCP transmises à l'éditeur de notre logiciel terrain, à savoir la société Liciel et à la société chargée de l'hébergement de nos données, à savoir la société Sogexpert	
Nous sous-traitons à la société	
Pour l'établissement de certains diagnostics : DCP transmises aux laboratoires compétents à savoir : Eurofins	
Nous faisons appel aux services de la société OVH, INFORMATICIEN pour la gestion de nos courriels	
Le cabinet d'expertise comptable S3C AUDITS est chargé de la comptabilité de notre cabinet.	

### DÉTAIL DU LIEU DE STOCKAGE DES DONNÉES PERSONNELLES ET DES MODALITÉS DE SÉCURITÉ

Les données à caractère personnel que nous collectons sont stockées dans les bases de données de notre prestataire de services Liciel

### DÉTAIL DES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE TRAITEMENT DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Sous réserve des obligations légales qui incombent aux diagnostiqueurs immobiliers, vous disposez également d'un droit d'opposition pour motif légitime au traitement de vos DCP. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à des fins de prospection ainsi que le cas échéant d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits à tout moment en adressant une demande à notre service client, accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et précisant l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse :

soit par courriel : [info@anaplomb.fr](mailto:info@anaplomb.fr) / soit par courrier postal : 7 AVENUE BARTHELEMY THIMONNIER 69300 CALUIRE

Une réponse vous sera alors adressée dans un délai compris entre 1 et 3 mois suivant la réception de ladite demande.



CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Votre correspondant : Damien JOMARD

Bureau : 63, rue André Bollier 69 307 LYON

Mobile : 06 30 75 92 92

Fax : 04 74 06 70 54

Email : jomard.chevalier.conseils@orange.fr

SDC 13 COURS LAFAYETTE

REGIE JANIN

Mr EMERY

49 BD DES BROTTAUX

69006 LYON

# DEVIS SUIVI TECHNIQUE DU CHANTIER

Lyon le 4 Mars 2019

IMMEUBLE : 13 COURS LAFAYETTE 69006 LYON

## REFERENCE REGIE:

Il faut prévoir un budget d'une valeur de 5% du montant HT (TVA 10%) du devis de l'entreprise retenue afin d'effectuer le suivi technique des travaux de réfection de la toiture.

Un acompte de 30% sera demandé à la commande. Règlement comptant à réception.

Cette prestation consiste à s'assurer que les travaux soient conformes au cahier des charges qui a été établi et réalisés selon les normes de la couverture.

Un marché de travaux sera établi et signé par chaque partie avant le début des travaux.

Un rendez-vous de chantier sera fixé chaque semaine, selon l'avancement du chantier, suivi d'un rapport sur le déroulement des travaux.

Un procès-verbal de réception sera délivré à la fin du chantier, accompagné des photographies correspondantes.

Restant à votre disposition sur ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

**ASSURANCE GARANTIE DECENNALE N°031 0008720**

DATE ET SIGNATURE (précédé de la mention) « bon pour accord »

Conseils en Couverture Zinguerie N° SIRET 528 732 027 00016

EURL JOMARD CHEVALIER CONSEILS

jomard.chevalier.conseils@orange.fr

Siège social : LE CLAIR LOGIS 102 Boulevard de la République 01090 MONTMERLE S/S

# ASSURANCE MULTITRAVAUX - AXA

DÉCLARATION DE CHANTIER • PROTOCOLE DO/CNR – TRC/RCMO

EXERCICE 2020

L'assurance sollicitée par la présente déclaration de chantier est souscrite pour le compte de :

## Souscripteur maître d'ouvrage

(propriétaire et/ou syndicat de copropriété)

## Adresse complète de l'opération de construction

(nombre de bâtiments, étage...)

## Description des travaux et localisation

(joindre les devis descriptifs et estimatifs)

## Montant TTC des travaux et honoraires techniques

(honoraires maîtrise d'œuvre et / ou contrôleur technique)

Le montant ne peut excéder 1 100 000 €. Le souscripteur doit déclarer dès qu'il en a connaissance le coût total définitif des travaux qui ne donnera droit à remboursement ou perception de prime qu'en cas de différentiel de plus ou moins 15% du montant des travaux (hors forfaits).

## Dates prévisionnelles des travaux (la durée ne peut excéder 18 mois)

Du :

Au :

## Liste complète des intervenants (joindre pour chacun des intervenants les devis ainsi que leur attestation RC décennale en vigueur au début des travaux, délivrée par la Compagnie d'assurance et précisant les activités garanties)

### Nom et adresse du maître d'œuvre (architecte, BET) :

Maître d'œuvre obligatoire pour tout chantier supérieur à 150 000 € TTC sauf dans le cas de travaux ne concernant qu'une seule entreprise.

### Nom du contrôleur technique :

Contrôleur technique obligatoire (mission L+LE) pour tout chantier supérieur à 400 000 € ou à partir de 150 000 € si intervention sur structure porteuse ; 550 000 € pour travaux de ravalement simple avec une seule entreprise.

### Lot, nom et adresse des entreprises auxquelles a été confiée la réalisation des travaux :

Tarifs TTC	
Opération de 1 à 15 000 €	980 €
Opération de 15 001 à 80 000 €	1 780 €
Opération de 80 001 à 180 000 €	2 215 €
Opération de 180 001 à 300 000 €	2,10 %
Opération de 300 001 à 1 100 000 €	1,95 %

Calcul de la prime TTC	
Prime (calculée sur le montant des travaux et honoraires techniques)	€
Frais de dossier	70 €
<b>Total TTC</b>	€

En votre aimable règlement par virement ou par chèque à l'ordre de Verspieren, joint à la présente déclaration.

Verspieren - Service Multitravaux  
8, avenue du Stade de France  
93218 La Plaine Saint-Denis Cedex

Au delà de 1,1 MC, étude sur mesure avec tarification compétitive. Merci d'adresser votre demande : [production.mrl@verspieren.com](mailto:production.mrl@verspieren.com)

### Cadre réservé à Verspieren

N° Verspieren :

N° de contrat Axa :

N° d'aliment :

N° de contrat courtage :

Fait à :

Le :

Cachet et signature du souscripteur

Fait à Saint-Denis

Le :

L'assureur (Verspieren par délégation)



REGIE JANIN  
A l'attention de Monsieur COTTIN ARTHUR  
49 BOULEVARD DES BROTTAUX  
69006 LYON

Affaire suivie par
BENZEMMA Youcef

Devis n° 646501 du 10/09/2020

Page N°1/2

Adresse des travaux :  
13 COURS LAFAYETTE LYON 06

Veillez trouver ci-joint notre offre pour :

LA CREATION D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE DE 2 CAMERAS

- 1 CAMERA VUE SUR L'ENTREE

- 1 CAMERA VUE SUR PORTE ACCES COUR

L'ENREGISTREUR PERMET UNE EXTENSION JUSQU'A 4 CAMERAS (soit 2 caméras supplémentaire)

OPTION CAMERA DANS LA COUR VUE SUR LES VELOS

COTTEL RESEAUX PORTE LA CERTIFICATION DAHUA PERMETTANT UNE GARANTIE DE 3 ans

Désignation	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
<b><u>-MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE</u></b>			
CREATION D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE			
-----			
MINIDOME IP 4MP IR 40M EXT ANTIV LED	2,00	181,90	363,80
BOITIER MONTAGE POUR DOMES	2,00	25,50	51,00
-----			
CABLE CAT6 F/UTP LSZH 1X4P BOX 305M NEXANS	45,00	0,63	28,35
Goulotte + tube	40,00	4,50	180,00
Cable RO2V + Goulotte alimentation 220V coffret	20,00	6,00	120,00
-----			
NVR IP 4 VOIES 80MBPS 1 HDMI 1 PORT SATA 4 PORTS P	1,00	165,00	165,00
DISQUE DUR 1TO 24H/7J SURVEILLANCE HD SATA 6GBS	1,00	93,50	93,50
-----			
MONITEUR 22" 16/9 FULLHD HDMI VGA DVI HDMI	1,00	172,50	172,50
CORDON HDMI 1.4 - HIGH SPEED WITH ETHERNET - Type	1,00	13,50	13,50
COFFRET	1,00	330,00	330,00
DISJONCTEUR PH/N 10A C 4.5KA 1 MODULE	1,00	9,80	9,80
PLUG RJ45 CAT6 FTP POUR CABLE PATCH OU	4,00	1,54	6,16
-----			
ONDULEUR 700VA 8 PRISES FRANCAISES AFFICHEUR LCD	1,00	150,00	150,00
-----			
AFFICHE AVEC TEXTE HOMOLOGUE DIAMETRE 16 CM	2,00	12,00	24,00
FOURNITURES	1,00	47,00	47,00
REGLAGE ET MISE EN SERVICE ET FORMATION	1,00		
DOE	2,00	53,00	106,00
MAIN D'OEUVRE	22,00	53,00	1 166,00
<b>Sous total :</b>			<b>3 026,61</b>

.....suite page 2



Devis n° 646501 du 10/09/2020

page 2/2

Désignation	Quantité	Prix U/H.T	Total HT
<b>01 -OPTION CAMERA COUR</b>			
OPTION CAMERA DANS LA COUR soit 725€ HT			
-----			
MINDOME IP 4MP IR 40M EXT ANTIV LED BOITIER MONTAGE POUR DOMES			
-----			
CABLE CAT6 F/UTP LSZH 1X4P BOX 305M NEXANS Goulotte + tube PLUG RJ45 CAT6 FTP POUR CABLE PATCH OU REGLAGE ET MISE EN SERVICE ET FORMATION MAIN D'OEUVRE			
<b>Sous total :</b>			<b>0,00</b>

%	Montant T.T.C	Description	Mode	Conditions
30,00	998,78	ACOMPTE DE 30% A LA COMMANDE	Chèque	Comptant
70,00	2 330,49	FIN DES TRAVAUX	Virement	30 J

<b>TOTAL HT €</b>	<b>3 026,61</b>
<b>TVA</b>	<b>302,66</b>
<b>Total TTC</b>	<b>3 329,27</b>

Nous vous en souhaitons bonne réception, et dans l'attente de vos ordres,  
 Nous vous prions d'agérer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.  
 Validité de l'offre : 3 mois.

A l'attention des gestionnaires de copropriétés  
 Devant le trop grand nombre d'impayés et le non-respect de la loi LME sur les conditions de règlement de travaux, nous tenons à préciser que toute commande ne pourra faire l'objet d'un retard de paiement, au prétexte que la copropriété ne possède pas de trésorerie suffisante pour régler nos factures.

**BON POUR ACCORD**

Faire précéder de la mention manuscrite "Bon pour Accord"

Nom du signataire:

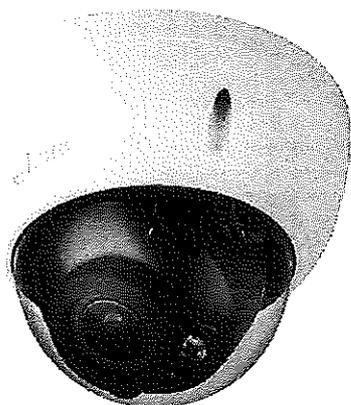
Fait à:

le:

**CACHET SOCIETE**

# DH-IPC-HDBW2431R-ZS/VFS

Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels



- CMOS progressif 4 mégapixels 1/3"
- Encodage double flux H.265/H.264
- 20 ips à 4M (2 688 × 1 520) et 25/30 ips à 3M (2 304 × 1 296)
- Plage dynamique étendue (WDR) 120 dB, Jour/nuit (ICR), Réduction du bruit numérique (DNR 3D), Balance des blancs automatique (AWB), Contrôle de gain automatique (AGC), Compensation de contre-jour (BLC)
- Surveillance réseau multiple : Visionneuse web, CMS (DSS/PSS) et DMSS
- Emplacement de carte microSD, jusqu'à 128 Go
- Objectif varifocale 2,7 à 13,5 mm
- Portée LED IR max. 30 m
- IP67, IK10, PoE



## Vue d'ensemble du Système

La caméra IR à focale variable offre une résolution de 4 mégapixels avec un objectif à focale variable de 2,7 mm à 13,5 mm. L'esthétique élégante de cette caméra combinée à une gamme de solutions de montage facile en fait un excellent choix au prix accessible pour de nombreuses applications de petite à moyenne taille.

## Fonctions

### Smart Codec (H.265+ et H.264+)

Smart Codec représente la mise en œuvre optimisée d'une compression vidéo standard (H.265 et H.264) qui utilise une stratégie d'encodage qui s'adapte à la scène, avec GOP dynamique, ROI dynamique, structure de référence multitrame flexible et réduction intelligente du bruit pour produire une vidéo de haute qualité sans soumettre le réseau à des charges excessives. La technologie Smart Codec réduit le débit binaire et les besoins de stockage jusqu'à 70 % par rapport à la compression vidéo standard.

### Analyse Vidéo Intelligente (IVS)

La caméra Dahua est équipée d'un algorithme d'analyse intelligent intégré basé sur la vidéo, qui peut effectuer des fonctions intelligentes comme le franchissement de ligne et l'intrusion afin de répondre rapidement et précisément à des événements dans une zone spécifique, et d'améliorer l'efficacité de la surveillance. En outre, la caméra prend en charge la détection de sabotage intelligente, qui consiste à générer des messages d'avertissement en détectant les changements spectaculaires de la scène et à garantir une surveillance vidéo efficace.

### Plage Dynamique Étendue (WDR)

La caméra réalise des images vives, même dans les conditions d'éclairage de contraste les plus intenses, en utilisant la technologie de la gamme dynamique étendue (WDR) industrielle. Pour une application dans des conditions à la fois lumineuses et à faible éclairage qui changent rapidement, la plage dynamique étendue réelle (WDR, 120 dB) améliore simultanément les zones lumineuses et sombres d'une scène afin de fournir une vidéo exploitable.

## Technologie IR Intelligent

Grâce à l'éclairage IR, capturez des images détaillées dans des environnements à faible luminosité ou dans une obscurité complète. La technologie infrarouge dynamique s'adapte à l'intensité des LED IR de la caméra afin de compenser la distance d'un sujet. Cette technologie empêche la surexposition des images par les LED IR lorsque le sujet se rapproche de la caméra. L'éclairage infrarouge intégré de la caméra procure des performances optimales dans les environnements à luminosité extrêmement faible jusqu'à 30 m.

## Protection (IP67, IK10, large tension)

La caméra permet une tolérance de tension d'entrée  $\pm 25\%$ , adaptée aux conditions les plus instables pour les applications extérieures. Son système de résistance aux chocs électrostatiques de 2 kV protège la caméra ainsi que sa structure contre les effets de la foudre. Soumise à des tests de résistance à la poussière et à l'immersion (IP67) et à des tests d'impact (IK10), la caméra est conforme à l'indice de protection IK10, ce qui la rend capable de résister à l'équivalent de 5 kg de force tombant depuis une hauteur de 40 cm.

## Conditions Environnementales

Les caméras Dahua peuvent fonctionner par des températures extrêmes comprises entre -30 et 60 °C avec 95 % d'humidité.

## Rotation de l'image

La capture de données superflues, telles que les murs des couloirs, peut augmenter les besoins de stockage sans procurer de valeur ajoutée. La fonction de rotation de l'image permet de pivoter l'image de la caméra par incréments de 90° pour une meilleure optimisation de la vidéo.

## Interopérabilité

La caméra est conforme aux spécifications de la norme ONVIF (Open Network Video Interface Forum) qui garantit l'interopérabilité entre des équipements vidéo réseau, quel que soit le fabricant.



## Série Lite | DH-IPC-HDBW2431R-ZS/VFS

## Caractéristiques Techniques

## Caméra

Capteur d'image	1/3" CMOS progressif 4 Mégapixels
Résolution en Pixels	2688 (H) × 1520 (V)
RAM/ROM	512 Mo/32 Mo
Système de Balayage	Progressif
Vitesse d'obturation Électronique	Auto/Manuel, 1/3 à 1/100 000s
Éclairage Minimal	0,03 lux/F1.4 (couleur, 1/3 s, 30 IRE) 0,3 lux/F1.4 (couleur, 1/30 s, 30 IRE) 0 lux/F1.4 (IR activé)
Rapport S/B	Supérieur à 50 dB
Portée IR	Portée jusqu'à 30 m (98 pieds)
Commande d'activation/ de Désactivation de l'IR	Auto/Manuel
LEDs IR	2

## Objectif

Type d'objectif	Motorisé (-ZS), manuel (-VFS)
Type de Montage	Support Intégré
Distance focale	De 2,7 mm à 13,5 mm
Ouverture Max.	F1.4
Champ de Vision	H : 104° à 28°, V : 55° à 16°
Mise au Point	Motorisé (-ZS), manuel (-VFS)

	Objectif	Détecter	Observer	Reconnaître	Identifier
Distance DORI	W	64 m (210 pieds)	26 m (85 pieds)	13 m (43 pied)	6 m (20 pied)
	T	222 m (728 pieds)	89 m (292 pieds)	44 m (144 pieds)	22 m (72 pieds)

## PTZ

Angle de Panoramique/ Inclinaison	Panoramique : 0° à 355° ; Inclinaison : 0° à 75° ; Rotation : 0° à 355°
--------------------------------------	--

## Fonctions Avancées

Déclencheur d'évènement	Détection de mouvement, sabotage vidéo, changement de scène, déconnexion réseau, conflit d'adresse IP, accès illégal, anomalie du stockage
-------------------------	--

Système de Vidéo Intelligente (IVS)	Franchissement de ligne, intrusion
--	------------------------------------

## Vidéo

Compression	H.265/H.264H/MJPEG (sous-flux)
Codec Intelligent	H.265+/H.264+ pris en charge
Nombre de Flux	2 flux
Résolution	(2 688 × 1 520)/(2 560 × 1 440)/(2 304 × 1 296)/ 1080P (1 920 × 1 080)/SXGA (1 280 × 1 024)/ 1.3M (1 280 × 960)/720P (1 280 × 720)/ D1 (704 × 576/704 × 480)/VGA (640 × 480) CIF (352 × 288/352 × 240)
Fréquence d'image	Flux Principal : 4 mégapixels (1 à 20 ips)/ 3 mégapixels (1 à 25/30 ips) Flux secondaire : D1 (1 à 20/25 ips)
Contrôle de Débit Binaire	CBR/VBR
Débit Binaire	H.265 : 12 à 8 448 Kbps H.264 : 32K à 10 240 Kbps

Jour/Nuit	Auto (ICR)/Couleur/Noir et Blanc
Mode BLC	BLC/HLC/WDR (120 dB)
Balance des Blancs	Auto/Naturel/Éclairage Public/Extérieur/Manuel
Contrôle de Gain	Auto/Manuel
Réduction du Bruit	3D DNR
Détection de Mouvement	Activé/Désactivé (4 zones, rectangulaires)
Région d'intérêt	Activé/Désactivé (4 zones)
Stabilisation Électronique de l'image (EIS)	Non Disponible
Infrarouge Dynamique	Prise en charge
Zoom Numérique	x 16
Rotation	0°/90°/180°/270°
Mode Miroir	Active/Désactivé
Masquage de Zones Privatives	Activé/Désactivé (4 zones, Rectangulaires)

## Audio

Compression	Non Disponible
-------------	----------------

## Réseau

Ethernet	RJ-45 (10/100Base-T)
Protocoles	HTTP ; HTTPS ; TCP ; ARP ; RTSP ; RTP ; UDP ; SMTP ; FTP ; DHCP ; DNS ; DDNS ; PPPoE ; IPv4/v6 : Qos ; UPnP ; NTP ; Bonjour ; IEEE802.1x ; Multicast ; ICMP ; IGMP ; TLS ; RTCP

Interopérabilité	Profil ONVIF S&G, API
------------------	-----------------------

Méthode de Transmission	Monodiffusion/Multidiffusion
-------------------------	------------------------------

Nb. d'accès Utilisateur Max.	10 utilisateurs/20 utilisateurs
------------------------------	---------------------------------

Stockage Périphérique	Serveur NAS Ordinateur local pour l'enregistrement instantané Carte microSD, 128 Go
-----------------------	---

Visionneuse Web	IE, Chrome, Firefox, Safari
-----------------	-----------------------------

VMS	Smart PSS, DSS, DMSS
-----	----------------------

Smartphone	iOS, Android
------------	--------------

## Certifications

Certifications	CE (EN 60950 : 2000) UL : UL60950-1 FCC : FCC Partie 15, sous-partie B
----------------	--

## Interface

Interface Vidéo	Non Disponible
-----------------	----------------

Interface Audio	Non Disponible
-----------------	----------------

RS-485	Non Disponible
--------	----------------

Alarme	Non Disponible
--------	----------------

## Données Électriques

Alimentation Électrique	CC 12 V, PoE (IEEE802.3af) (classe D)
-------------------------	---------------------------------------

Consommation Électrique	9 W (-ZS), <7 W (-VFS)
-------------------------	------------------------

Conditions Environnementales

Conditions de Fonctionnement	De -30 °C à 60 °C (-22 °F à 140 °F)/ HR inférieure à 95 %
Conditions de Stockage	De -30 °C à 60 °C (-22 °F à 140 °F)/ HR inférieure à 95 %
Indice de Protection Contre les Infiltrations	IP67
Anti-vandalisme	Indice de protection IK10

Construction

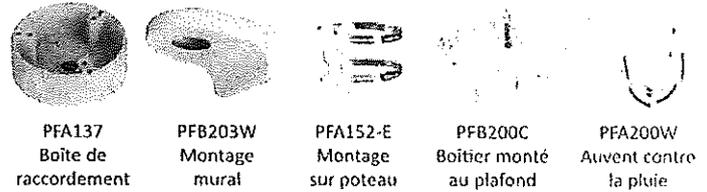
Boîtier	Métal
Dimensions	Ø 122 x 88,9 mm
Poids Net	0,4 kg (0,88 lb)
Poids Brut	0,54 kg (1,19 lb)

Informations de Commande

Type	Numéro de Référence	Description
Caméra 4 MP	DH-IPC-HDBW2431RP-ZS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, PAL
	DH-IPC-HDBW2431RN-ZS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, NTSC
	IPC-HDBW2431RP-ZS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, PAL
	IPC-HDBW2431RN-ZS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, NTSC
	DH-IPC-HDBW2431RP-VFS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, PAL
	DH-IPC-HDBW2431RN-VFS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, NTSC
	IPC-HDBW2431RP-VFS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, PAL
	IPC-HDBW2431RN-VFS	Caméra Dôme Réseau IR à Plage Dynamique Étendue (WDR) 4 mégapixels, NTSC
Accessoires (optionnel)	PFA137	Boîte de raccordement
	PFB203W	Montage mural
	PFA152-E	Montage sur poteau
	PFB200C	Montage au Plafond
	PFA200W	Auvent contre la pluie

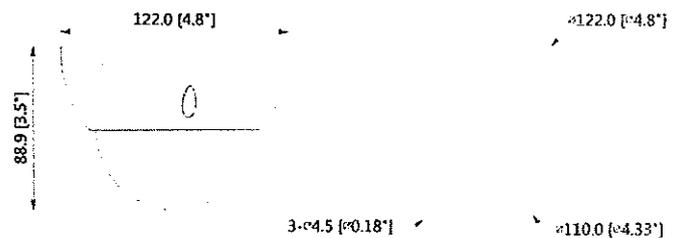
Accessoires

Optionnel :



Montage sur boîtier de raccordement	Montage au Plafond
PFA137	PFB200C
Montage mural	Montage sur poteau
PFB203W	PFB203W + PFA152-E
Montage mural avec auvent contre la pluie	Montage sur mât avec auvent contre la pluie
PFA137 + PFA200W	PFA137 + PFA152 + PFA200W

Dimensions (mm/pouces)

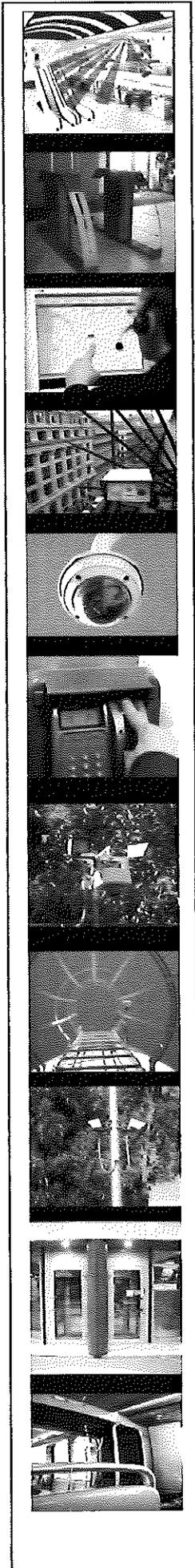












**« Régie Janin »  
49 Boulevard des Brotteaux  
69006 Lyon**

**DEVIS N° JA3658.**

**LIEU INSTALLATION**

**Immeuble**

**13 Cours Lafayette**

**69006 Lyon**

**Mise en place d'un système de Vidéoprotection  
pour la sécurisation de l'immeuble**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

**M. Jérôme ASSANT**

**☎ : TEL : 04.72.04.94.04**



## 1. BORDEREAU DESCRIPTIF ET FINANCIER

- Formule achat de matériel :

Réf.	Désignation	Qté	P.V.U.	P.V.T.
DAHUA-847	Enregistreur couleur Numérique IP Haute Définition, 4 entrées caméras POE, résolution d'affichage et d'enregistrement 4K/8MP - Disque dur 2 To - Normes législation Française. Enregistrement sur plage horaire ou sur mouvements. Sécurisation des accès aux images par codes. Extraction des images sur clé USB.	1	590,00 €	590,00 €
LCD 19	Ecran LCD 19" pour exploitation du système de Vidéoprotection.	1	145,00 €	145,00 €
COFFRET	Coffret polyester préparé et sécurisé avec fermeture par clé pour protection de l'enregistreur et des périphériques (écran, onduleur, alimentation, ...)	1	350,00 €	350,00 €
DAHUA-1208	Caméra dôme IP antivandale Full HD, éclairage infrarouge 30 mètres pour visualisation nocturne, résolution 4 mégapixels, objectif varifocal 2,7 x 13,5 mm intégré. <b>Caméras pour visualisation du couloir d'entrée boîtes aux lettres ainsi que de la porte accès caves, porte accès cours et de l'ascenseur.</b>	2	228,00 €	456,00 €
ONDULEUR	Onduleur pour protection du système contre les microcoupures - Parafoudre intégré	1	110,00 €	110,00 €

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.



PFD	Câble et fournitures diverses (tube PVC, goulotte et gaine plastique, vis...) pour création du réseau vidéo	1	86,00 €	86,00 €
SLAT	Alimentation séparée	1	122,00 €	122,00 €
	Déplacement, main d'œuvre, câblage, programmation, mise en service et essais. Formation des utilisateurs		Forfait	880,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>2 739,00 €</b>
TVA 10%	273,90 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 012,90 €</b>

**- Formule financement de matériel :**

**Durée de financement 60 mois = 80,00 € HT/mois soit 96,00 € TTC/mois pour l'ensemble de la copropriété avec service de maintenance « Optimum » inclus durant toute la période de financement.**

**La mise en place d'affichages autocollants « Site sous Vidéoprotection » est offerte.  
Clé USB offerte pour le relevé des enregistrements.**

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.



## 2. APRES-VENTE

### Entretien :

Pour assurer une meilleure efficacité et pérennité de votre installation, nous vous proposons :

- un contrat de maintenance comprenant : **Contrat Essentiel**  
**Abonnement = 15,00 € HT/mois**
  - 1 visite annuelle de vérification de bon fonctionnement

OU

- un contrat de maintenance comprenant : **Contrat Classique**  
**Abonnement = 25,00 € HT/mois**
  - 1 visite annuelle de vérification de bon fonctionnement
  - les dépannages (déplacement et main d'œuvre inclus, les pièces sont facturables suivant le tarif en vigueur)

OU

- un contrat d'extension de garantie comprenant : **Contrat Optimum**  
**Abonnement = 38,00 € HT/mois**
  - 1 visite annuelle de vérification de bon fonctionnement
  - les dépannages (déplacement et main d'œuvre inclus)
  - le remplacement des pièces reconnues défectueuses (aux conditions décrites dans le contrat)

Les conditions générales sont précisées dans le contrat. Les conditions financières de ce contrat sont précisées dans les conditions particulières de vente.

**Coût hors contrat de maintenance et coût unitaire d'un relevé d'enregistrement en cas de besoin (ce dernier n'entre pas en compte dans le cadre des contrats ci-dessus ni dans le cadre de la formule financement de matériel) :**

Coût d'intervention = 131,00 € HT (comprenant le déplacement et la première heure de main d'œuvre), puis par tranche de demi-heure sur la base de 65,00 € HT par heure.

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.



### 3. CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

☞ Durée de validité de l'offre :	3 mois
☞ Délais indicatifs de livraison :	4 semaines à réception de commande
☞ Période probatoire (après mise en service) :	30 jours
☞ Mode de paiement :	45 jours fin de mois

**Installation garantie 1 an, pièces et main d'œuvre.**

*« le prix est celui arrêté au jour de l'établissement du devis, en tenant compte de la TVA en vigueur ; tout changement de taux légal sera répercuté sur le prix à payer »*

Cette offre N° JA3658. Comporte 7 pages.

Fait le 16 Septembre 2020,

Rillieux La Pape

Le client

TELEGIL

**TELEGIL**  
2266 avenue de l'Europe  
69140 RILLIEUX LA PAPE  
Tél. 04 77 01 91 04  
Fax 04 77 01 91 04  
SIRET 329 703 946 0000 - APT 4321 A  
TVA FR 37 329 703 946

Nom :

Date :

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.



## 4. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente constituent la loi des parties. Tout CLIENT de TELEGIL est réputé avoir pris connaissance de ces conditions générales de vente, celles-ci lui étant systématiquement adressées ou remises. En conséquence, le fait de passer commandes entraîne acceptation par le CLIENT des conditions ci-dessous dans leur totalité et sans réserve. Aucune condition particulière d'achat ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de TELEGIL, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de TELEGIL.

### ARTICLE 2 : COMMANDE

Chaque commande doit faire l'objet d'une confirmation de commande de la part du CLIENT pour être réputée acceptée. Elle ne pourra être validée ou annulée qu'avec l'accord exprès d'un Responsable de TELEGIL.

### ARTICLE 3 : EXÉCUTION DE LA COMMANDE

Le CLIENT se charge avec l'aide de TELEGIL de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires et lui incombant (sirènes extérieures, modification de l'installation téléphonique, transmetteur téléphonique, vidéo surveillance, etc). Le CLIENT s'engage à assurer au personnel de TELEGIL chargé de l'installation l'accès à ses locaux et aux divers appareils concernés par les travaux, de manière à lui permettre de remplir ses fonctions.

Le respect des normes en vigueur, des règles de l'art et des préconisations techniques des constructeurs prévalent sur toutes considérations esthétiques, fonctionnelles ou autres, propres aux exigences du CLIENT. Lorsque, sur directive du CLIENT, obligation est faite à la Société de déroger à ces règles, et ce, malgré une mise en garde sur les conséquences possibles de cette dérogation, les modifications sont portées à la décharge de TELEGIL sur le Procès-verbal de réception des travaux.

### ARTICLE 4 : DÉLAIS

Sauf stipulations contraires, le délai de livraison est donné à titre indicatif. En conséquence, la non-observation desdits délais, ainsi que la non-exécution des commandes, résultant de circonstances exceptionnelles telles que : incendie, inondations, grèves, guerre, etc. et d'une manière générale tout sinistre de caractère imprévisible ayant affecté l'exploitation de TELEGIL, ne pourra donner lieu à indemnité.

### ARTICLE 5 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

TELEGIL se réserve la propriété des marchandises avec tous les droits et garanties qui y sont attachés jusqu'au paiement intégral du prix principal et de ses accessoires.

### ARTICLE 6 : PRIX

Les prix des prestations s'entendent hors taxes. Ils sont établis selon les tarifs en vigueur à la date de présentation de l'étude : le délai d'option est de 60 jours. Ils sont calculés pour des horaires normaux, jours ouvrables, entre 8 et 18 heures ; tout autre horaire imposé par des circonstances locales et à la demande du CLIENT pourra faire l'objet d'une facturation spéciale et distincte, de même que tous les travaux complémentaires ou modifications au devis à la demande du CLIENT.

Les prix pourront varier à chaque facturation en fonction des modifications des conditions des fournisseurs de TELEGIL, des coûts de main-d'œuvre et de déplacements. La révision des prix de main-d'œuvre et déplacements intervient le premier octobre de chaque année et est communiquée sur simple demande.

### ARTICLE 7 : PAIEMENT

Les modalités de facturation sont définies comme suit : 30% à la commande, le solde à la livraison pour les prestations livrables dans les 60 jours suivant la commande, et sur situations intermédiaires mensuelles pour les travaux excédant 60 jours. Le paiement se fait à réception de facture.

Si le CLIENT n'exécute pas ses obligations et notamment ne paie pas le prix aux échéances convenues, TELEGIL peut, conformément aux dispositions de l'article 1184 du Code Civil, soit poursuivre l'exécution forcée du contrat, soit demander la résolution de la vente. En cas de retard de paiement, TELEGIL pourra suspendre toutes commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Les frais occasionnés par un retard de paiement seront à la charge du débiteur.

### ARTICLE 8 : PENALITES DE RETARD

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraînera, conformément à l'article L. 441-6, alinéa 6 du Code de Commerce, l'application de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de l'exigibilité. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande de TELEGIL.

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.



#### ARTICLE 9 : GARANTIE ET SERVICE APRÈS VENTE

TELEGIL est garant des vices cachés de la chose vendue conformément aux articles 1641 et suivants du Code civil. La date de départ de la garantie est celle de la réception de l'installation ou, à défaut, celle de la première proposition de réception totale ou partielle, même si cette réception n'a pas lieu du fait du CLIENT, ou, à défaut, la date de facturation. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

La garantie est limitée au remplacement gratuit des marchandises reconnues défectueuses ou à la réparation du matériel ou de l'élément reconnu défectueux hors frais de port, main d'œuvre et déplacements. Pour bénéficier de la garantie, tout matériel doit être, au préalable, soumis au service après-vente de TELEGIL dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

La garantie ne s'applique pas aux éléments consommables tels que fusibles, piles, batteries, rubans... et aux pièces d'usure telles que têtes de lecture de magnétoscope, tubes de moniteurs et caméras vidéo, capteurs CCD... La garantie ne couvre pas les dommages résultant de surtensions électriques, foudre, dégâts des eaux, d'une utilisation incorrecte des équipements, de dégradations involontaires et de déprédation. La garantie cesse si le CLIENT apporte ou fait apporter par un tiers des modifications aux installations qui se révèlent dommageables pour les matériels fournis par la Société ou incompatibles avec les systèmes en place.

#### ARTICLE 10 : ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

Pour couvrir sa responsabilité au titre de son activité, la Société déclare avoir souscrit un contrat d'assurance "Responsabilité Civile". Par convention, il est expressément admis que la responsabilité de TELEGIL ne peut être recherchée que dans les limites de cette garantie.

Le CLIENT se doit de prendre toutes les mesures de protection et de sauvegarde nécessaires, dans le but d'éviter toutes dégradations ou destructions d'objets se trouvant sur les lieux des travaux. Il est particulièrement recommandé au CLIENT de signaler de façon précise aux techniciens de TELEGIL les passages de tuyauteries, conduits, fils électriques et téléphoniques, etc... se trouvant encastés dans les structures des bâtiments ; en cas de dommage consécutif à un défaut d'information, la responsabilité de TELEGIL ne pourra être recherchée.

La responsabilité de TELEGIL sera dégagée de plein droit pour tout non-fonctionnement des matériels, objet de la commande et toutes les conséquences résultant :

- d'une utilisation des systèmes par le CLIENT et ses ayants droits non conforme à ses prescriptions et à leur vocation d'origine,
- de modifications, d'adjonctions de matériel, d'interventions techniques réalisées par des tiers sur les systèmes sans l'accord préalable de TELEGIL,
- d'un dysfonctionnement constaté depuis plus de 48 heures et non signalé (un numéro de téléphone 24/24 est accessible au CLIENT à ces fins),
- d'une modification de la configuration des locaux ayant affecté la couverture des détecteurs (déplacement de cloisons, rayonnages, création d'accès, etc.),
- d'une modification de l'installation électrique ou téléphonique ayant affecté le fonctionnement des systèmes,
- d'une carence ou d'une insuffisance dans l'entretien et la vérification des systèmes.

Lorsque des travaux, une panne ou un dysfonctionnement entraînent une interruption totale ou partielle des systèmes de sécurité, le CLIENT prend à sa charge les mesures de sécurité et de gardiennage qu'il estime nécessaires. D'une manière générale, le CLIENT ne peut prendre prétexte de charges exceptionnelles liées directement ou indirectement à un dysfonctionnement des systèmes installés par la Société, afin d'exiger le paiement intégral ou partiel des dépenses engagées ou d'effectuer sur le règlement de ses factures des retenues à quelque titre que ce soit.

#### ARTICLE 11 : ÉTUDES, PROJETS, PLANS

Sauf stipulation contraire, les études, projets et plans restent la propriété de TELEGIL et, en cas d'offre sans suite, doivent lui être rendus sur simple demande. Toute utilisation, même partielle, non autorisée est interdite. En cas d'utilisation constatée des études, projets et plans par le CLIENT à des fins d'appel d'offres ou d'exécution des travaux par des tiers sans son autorisation, la Société est fondée à facturer au CLIENT la prestation correspondante. Les cotes et implantations d'équipements sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées suivant les aléas techniques rencontrés au moment de la mise en œuvre des travaux. Les plans confiés par le CLIENT pour l'établissement de l'étude sont supposés valables pour le chiffrage des devis. Les modifications pouvant survenir du fait de données erronées ou non mises à jour peuvent donner lieu, le cas échéant, à des modifications de prix comme convenu à l'article 6.

#### ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les parties rechercheront avant toute action contentieuse un accord amiable. A défaut, sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Paris. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou pluralités de défendeurs, d'appel en garantie et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

Commercial	Régie Janin	Devis n°
JA	Immeuble « 3 Cours Lafayette »	JA3658.